

Actes du Séminaire international



Développement urbain durable
en zone côtière



*Mahdia,
Tunisie*

21-24 juin 1999

CSI



mDST



Projet intersectoriel SHS/SC
*Développement Urbain et Ressources en Eau –
Petites Villes Côtières Historiques*

*Développement urbain durable
en zone côtière*

Actes du
Séminaire international

MAHDIA, Tunisie
21 – 24 juin 1999

CSI



mOST

Les idées et opinions exprimées dans cette publication sont celles des auteurs et ne reflètent pas nécessairement les vues de l'UNESCO.

Les appellations employées dans cette publication et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part de l'UNESCO aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires, villes ou zones, ou de leurs autorités, ni quant à leurs frontières ou limites.

Les frontières qui figurent sur les cartes que nous publions n'impliquent pas reconnaissance officielle par l'UNESCO ou par les Nations Unies.

Ce document est enregistré en tant que :

MOST Document de travail, hors série

CSI info n° 8

IHP Non-Serial Publication in Hydrology

Photos de couverture

Fond : Vue aérienne de la presqu'île de Mahdia (Musée de Mahdia © Tewfik ETTAYEB)

Photos incrustées, de gauche à droite :

1. Port punique (© Tewfik ETTAYEB)

2. Mosquée et souk de Mahdia (© Tewfik ETTAYEB)

3. Ancienne maison des artisans (© Alexander OTTE)

4. Corniche sud de la presqu'île, exemple d'érosion marine (© Tewfik ETTAYEB)

Publié en 2000 par l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture

7, place de Fontenoy, 75352 Paris 07 SP, France

<http://www.unesco.org>

Imprimé dans les ateliers de l'UNESCO

Printed in France

Préface

de *Mme Francine FOURNIER*,
Sous-Directeur général pour les Sciences Sociales et Humaines
et de *M. Maurizio IACCARINO*,
Sous-Directeur général pour les Sciences Naturelles

UNESCO

Une réunion d'experts nationaux et internationaux a été organisée à Mahdia, du 21 au 24 juin 1999, conjointement par la Tunisie et l'UNESCO, pour discuter la problématique du développement urbain de la ville, pour rassembler les connaissances et les expériences, et pour proposer des orientations et des recommandations de coopération destinées aux autorités locales, régionales et nationales en faveur de Mahdia, première capitale Fatimide, dont le charme historique ne doit pas nous faire oublier les demandes d'une jeunesse attachée à sa ville.

Les buts et objectifs de cette deuxième réunion du projet international de l'UNESCO « Développement urbain et ressources en eau : petites villes côtières historiques » se sont inscrits dans la dynamique de la nouvelle impulsion donnée à l'agglomération de Mahdia, à la suite de la visite du 4 juin 1998 de S. Exc. Monsieur Zine EL ABIDINE BEN ALI et de la récompense accordée à la Municipalité en matière de propreté et d'environnement au début de ce mois de juin 1999. Ils ont été en partie réalisés sur la base des orientations internationales concernant la conservation des ressources naturelles, l'amélioration de l'environnement urbain tant dans la partie historique de la ville que dans les zones résidentielles récentes, la recherche de l'intégration du tourisme dans les différentes branches majeures des activités, entre autres de la pêche, de l'oléiculture, de l'artisanat, et enfin la gestion des migrations urbaines, de sorte que la ville de Mahdia trouve enfin la place qui lui revient dans le réseau urbain de la Tunisie.

Plusieurs programmes de l'UNESCO, tel que le Programme pour la « Gestion des transformations sociales » (MOST), le « Programme hydrologique international » (PHI) et la « Plate-forme pour les régions côtières et les petites îles » (CSI), ont apporté leur soutien à cette réunion, suivant la stratégie de l'UNESCO pour le développement durable des régions côtières. Le Bureau de l'UNESCO Tunis, pour sa part, a facilité les contacts avec les experts nationaux et les représentants du gouvernement tunisiens.

Pendant la réunion, les experts tunisiens ont exposé les différentes contraintes et le potentiel de développement de l'agglomération pour permettre un travail fructueux avec les experts internationaux. Ces derniers, à leur tour, ont essayé, au cours des séances de travail en atelier, de formuler des orientations et des recommandations en vue d'élaborer des propositions d'actions concrètes dans les divers domaines concernés qui ont été incluses, sur la base des priorités définies par les autorités compétentes, dans une déclaration de coopération en faveur de l'agglomération de Mahdia.

Remerciements

Ce séminaire a pu être organisé par l'UNESCO grâce au soutien de la République tunisienne et en particulier grâce au Ministère de l'Environnement et de l'Aménagement du Territoire, aux Ministères du Tourisme et de l'Artisanat, et de la Culture, au Gouvernorat de la région de Mahdia, à la Municipalité de Mahdia et à la Délégation Permanente de la Tunisie auprès de l'UNESCO. Le Bureau Technique de la Coopération de l'Ambassade d'Espagne en Tunisie, la Coopération Technique des Ambassades de France en Tunisie et au Maroc, la Fédération nationale des Conseils en Architecture, Urbanisme et Environnement de la France et le Conseil général des Architectes d'Espagne ont permis d'enrichir les expériences présentées par la diversité et le nombre des experts internationaux présents à Mahdia.

La mise en œuvre a été réalisée par l'UNESCO grâce à la participation de la Compagnie TunisAir, transporteur officiel du séminaire, du Groupe Tryp Hotels et de la Mutuelle des Architectes Techniques d'Espagne (PREMAAT).

Des remerciements particuliers sont adressés au Comité national d'organisation du séminaire, au Comité national scientifique, et en particulier à Monsieur Fathi ENNAÏ FER rapporteur général pour le séminaire, aux experts nationaux et internationaux, ainsi qu'à tous les participants pour leurs contributions à la Municipalité de Mahdia, dans son effort de développement durable.

Sommaire

Préface de Mme Francine Fournier, Sous-Directeur général pour les Sciences Sociales et Humaines, et de M. Maurizio Iaccarino, Sous-Directeur général pour les Sciences Naturelles

Remerciements

Déclaration de Mahdia **vii**

Recommandations **viii**

1. Atelier sur « Une Médina en front de Mer : la redynamisation de la presqu'île de Mahdia » viii
2. Atelier sur « L'Environnement: gestion des ressources naturelles, développement durable » ix
3. Atelier sur la « Diversification du tourisme : concilier les exigences du développement et la mise en...valeur du patrimoine social, culturel et naturel » x

I. Introduction **1**

II. Les problématiques du développement durable à Mahdia **2**

III. Les buts et les objectifs du Séminaire **2**

IV. Déroulement du Séminaire **4**

V. Discours d'ouverture **5**

Allocution de bienvenue de M. Mohamed Mounir JEBARA – *Maire de Mahdia* 5

Allocution de Mme Faï za KÉFI– *Ministre de l'Environnement et de l'Aménagement du Territoire* 6

Discours d'ouverture de Mme Francine FOURNIER – *Représentante du Directeur général de l'UNESCO, Sous-Directeur général pour les Sciences sociales et humaines* 9

Allocution de M. Francisco J. CARRILLO-MONTESINOS – *Représentant de l'UNESCO en Tunisie* 13

VI. Interventions des experts nationaux (par ordre alphabétique) **16**

La Sebkhah Ben Ghayadha (résumé) – *Sami BEN HAJ* 16

Système de surveillance du littoral – *Habib BEN MOUSSA* 17

Allocution de la Séance plénière spéciale – *Slah-Eddine BENSÁÏ D.* 24

Le Plan d'Aménagement Urbain de Mahdia – *Chokri M. BEN YOUNES* 26

Tourisme culturel et écotourisme dans la région de Mahdia – *Ridha BOUSSOFFARA* 33

La conservation des ressources en eau et leur protection contre la pollution en Tunisie (résumé) *Jemili EL BATTI* 37

La stratégie de protection du littoral tunisien (résumé) – *Abderrahmen GUANNOUN* 38

Mahdia : une relation constamment renouvelée avec la mer – *Selma HAMZA* 39

Les outils de gestion du développement urbain – *Féthi HASSINE* 42

Aménagement touristique : évolution et perspectives – *Abdelhamid KAÂBIA* 48

Présentation du Schéma directeur d'Aménagement de l'Agglomération de Mahdia (résumé) *Ghazi-Ali KHADHRI* 53

Projet de Marina à Mahdia – *Anis SFAR* 54

Programme d'alimentation en eau potable de la ville de Mahdia – *Lajmi RADHIA et Moussa ABDELHAMID* 57

L'Agenda 21 local : une démarche pour le développement durable – *Chakib ZOUAGHI* 65

VII. Interventions des experts internationaux (par ordre alphabétique) **72**

Appel à l'UNESCO – *Taï eb AMARA* 72

Des partenariats pour un développement durable – *Yannick BIGAUD* 74

Mobiliser la recherche en sciences humaines et sociales au profit du développement urbain *Jean-Philippe BRAS* 76

Lignes directrices et projets pilotes pour le développement durable de Omisalj (île de Krk, Croatie) *Giovanni CAMPEOL et Philippe PYPAERT* 81

Patrimoine, culture et société – *Xavier CASANOVAS I BOIXEREU* 85

Les outils institutionnels et structurels nécessaires au redéveloppement – *Anne DAZELLE* 89

Jalons pour une exploration de la médina de Mahdia – *Agnes DEBOULET* 92

Présentation de la ville de Saï da- <i>Bahia EL-HARIRI</i>	102
L'environnement et les littoraux en Turquie : Les outils institutionnels et structurels mis au point pour sauvegarder les patrimoines culturels et naturels – <i>Yeseren ELIÇIN-ARIKAN</i>	105
Présentation de la ville de Saï da- <i>Ahmed EL-KALASH</i>	115
Essaouira : le renouveau grâce à la mobilisation générale – <i>Abdelaziz EL MOUATEZ</i>	118
Sauvegarde du patrimoine urbain islamique et stratégies de communication – <i>Tewfik ETTAYEB</i>	120
La réhabilitation du patrimoine historique – <i>Gérard FOURESTIER</i>	127
Chikly – Patrimoine et environnement. Un projet de Coopération Tuniso-Espagnole <i>José Luis Garcia GRINDA et Manuel BLANCO</i>	129
Testour, réhabilitation de la ville – <i>José Luis Garcia GRINDA et Manuel BLANCO</i>	131
Expériences concernant la réutilisation et réhabilitation de l'architecture traditionnelle en Espagne <i>José Luis Garcia GRINDA</i>	133
L'architecture de l'eau à Thessalonique. Projets pour une capitale culturelle <i>Vilma HASTAOGLOU MARTINIDIS</i>	136
Les perspectives de protection du littoral de Mahdia face au développement urbain et touristique <i>Marie-Cécile HEUZEY</i>	142
Présentation de la ville de Saï da- <i>Hilal KOBROSLI</i>	148
Discours de Séance plénière – <i>Joseph KREIDI</i>	150
Développement urbain durable en zone côtière – <i>Pierre LEFÈVRE</i>	152
Vers la nouvelle culture du tourisme durable : Une option vitale pour le littoral et les îles <i>Cipriano MARÍN</i>	155
Urbanités méditerranéennes : Réhabilitation physique et Préservation sociale – <i>Saï d MOULINE</i>	164
Les aspects institutionnels et politiques de l'évaluation environnementale pour un développement équilibré (résumé) – <i>Martin O'CONNOR</i>	169
Le projet Ijburg : plan pour une nouvelle zone urbaine près d'Amsterdam (résumé) – <i>Bertie OLTHOF</i>	170
Le développement durable de la plage nord de Mahdia – <i>Roland PASKOFF</i>	171
Gestion des ressources en eau et développement des villes côtières – <i>Antonio Pulido BOSCH</i>	176
Etude et gestion des déchets urbains dans la ville d'Essaouira : Bilan et perspective <i>Rachida SAISSI MESLOUHI</i>	187
Réhabilitation des centres historiques et exigences de la vie contemporaine – <i>Mona SERAGELDIN</i>	189
L'eau et la ville – <i>Bruno TASSIN</i>	192
VIII. Discours de clôture	195
Allocution de M. Abdelbaki HERMASSI – <i>Ministre de la Culture</i>	195
Allocution de M. Francisco J. CARRILLO-MONTESINOS – <i>Représentant du Directeur général de l'UNESCO</i>	197
IX. Motion de remerciements des participants internationaux	200
X. Propositions des experts et conclusion	201
Propositions des experts pour le développement durable de Mahdia.....	201
Conclusion.....	203
XI. Programme du Séminaire	204
Programme prévisionnel (au 10 juin 1999).....	204
Programme – <i>C o r r i g e n d u m</i>	210
XII. Liste des participants	211
1. Rapporteur général et comités nationaux.....	211
2. Organismes internationaux.....	212
3. Officiels.....	214
4. Participants nationaux.....	215
5. Participants internationaux.....	218
6. Presse.....	221
Annexe	222
L'avenir des villes européennes : L'Union européenne relève le défi.....	222

Déclaration de Mahdia

Mahdia, le 24 juin 1999

Conformément aux indications du sommet de Rio (1992), de la conférence Habitat II (1996), et faisant suite au forum de Rio +5 (Rio 1997) qui a reconnu comme un des obstacles majeurs à la mise en œuvre du concept de développement durable le fait qu'un grand nombre d'organismes et d'individus travaillant pour la durabilité dans leur propre communauté et secteur, restent isolés les uns des autres;

Nous, participants au séminaire sur le « Développement urbain durable en zones côtières » qui s'est tenu à Mahdia du 21 au 24 juin 1999,

Considérant que les régions côtières abritent une grande partie des écosystèmes les plus riches, les plus complexes et les plus productifs de la planète;

Reconnaissant l'importance des petites villes côtières historiques de la Méditerranée comme lieux privilégiés de rencontre des peuples, composant de véritables mosaïques humaines du point de vue social et culturel;

Tenant compte de la complexité physique, écologique et socioculturelle de l'interface entre terre et mer que ces villes constituent;

Convaincus de l'intérêt de donner une nouvelle impulsion à un développement économique et social durable de Mahdia qui s'inscrive dans la logique de préservation de son environnement, et en particulier de l'importance, dans ce contexte, de :

- la mise en valeur de ses atouts culturels et paysagers, notamment de son patrimoine archéologique et historique, et de son artisanat traditionnel;
- la maîtrise de son développement urbain, en général.

Souhaitons que :

- les autorités nationales tunisiennes adoptent Mahdia comme cas pilote dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie nationale de développement durable, donnant à la participation de la société civile une place privilégiée ;
- les agences du système des Nations Unies renforcent leurs programmes d'assistance ayant pour but l'approfondissement de l'étude multidisciplinaire de la ville de Mahdia et de son environnement, et la mise en œuvre de projets de sauvegarde et de valorisation de celle-ci dans le contexte du développement durable;
- les organismes de financement multilatéraux, bilatéraux et privés apportent davantage leur concours à la mise en œuvre d'une telle entreprise .

Par ailleurs, nous saisissons cette occasion pour faire appel à l'ensemble des villes côtières de la Méditerranée et d'Europe afin que se renforce et s'étende le réseau de partenariat et d'échange scientifique et technique promu par l'UNESCO dans le cadre du projet « Développement Durable et Ressources en Eau : les Petites Villes Côtières Historiques ».

Recommandations

Le Séminaire International sur le « Développement Urbain Durable en Zones Côtières », organisé conjointement par l'UNESCO et le Ministère de l'Environnement et de l'Aménagement du Territoire, entre le 21 et le 24 juin 1999 à Mahdia (Tunisie), s'est déroulé principalement en quatre séances plénières et trois ateliers de travail. Les exposés et débats qui se sont tenus ont permis de dégager les conclusions et recommandations suivantes :

1. Atelier sur « Une Médina en front de Mer : la redynamisation de la presqu'île de Mahdia »

Les travaux de l'Atelier ont porté sur la redynamisation de la presqu'île de Mahdia. Les exposés suivis de discussions ont permis de traiter de diverses questions liées au développement urbain, social et économique de la presqu'île, de la protection et de la sauvegarde de la médina, et des instruments de gestion urbaine et de mise en valeur.

Les discussions ont permis de dégager les conclusions et recommandations suivantes :

1. Face au processus de dégradation avancée de la médina, les participants jugent urgent d'engager :
 - le lancement de l'élaboration d'un Plan de sauvegarde et de mise en valeur (PSMV) de la médina de Mahdia en le traitant comme projet-pilote prioritaire, étant donné que peu de Plans de sauvegarde et de mise en valeur ont été établis à ce jour ;
 - la délimitation du territoire du bâti historique à préserver en tenant compte des liens étroits entre la médina *intra-muros* et ses faubourgs historiques ;
 - la prise en compte dans la réflexion de sauvegarde, des zones ayant une influence directe sur son développement ;
 - la prise en compte de l'impact négatif de projets majeurs, de nature touristique ou immobilière etc., qui risquent de gravement dénaturer l'environnement et de porter atteinte à la vie quotidienne des habitants de la médina ;
 - l'adaptation de la réglementation existante, notamment en ce qui concerne les servitudes de protection du littoral, de façon à prendre en compte le contexte spécifique de Mahdia en tant que ville historique côtière.
2. Considérant qu'il existe une insuffisance au niveau de la connaissance de la médina pour ses différents aspects (social, économique, urbanistique, état du bâti...), les participants recommandent de :
 - développer la connaissance sur la médina selon une approche interdisciplinaire (architecturale, urbanistique, sociale et économique) ;
 - mettre en place les moyens institutionnels et matériels pour en assurer la mise à jour continue et permanente ;
 - réactiver/redécouvrir les savoir-faire traditionnels dans la réhabilitation des bâtis anciens, notamment à travers des chantiers -écoles en coopération avec des ONG ou des associations spécialisées et les compagnons de devoir ;
 - et renforcer la coopération avec l'Ecole d'Architecture de Nantes (département Loire Atlantique).
3. En matière de développement économique et social, les participants recommandent :
 - d'identifier de manière participative les moyens permettant la mise en place de dynamiques économiques, sociales et culturelles, associant des investissements

- privés et publics ;
 - de développer, notamment dans ce cadre, des actions de sensibilisation de la jeunesse sur des thématiques liées à la vie en médina ;
 - de replacer la redynamisation de la médina dans le contexte général du développement urbain de la ville.
4. En matière de renforcement de la participation communautaire, les participants recommandent :
- de renforcer/créer un mécanisme de médiation entre les autorités et la population ;
 - de le doter d'une structure d'intervention technique.

2. Atelier sur « L'Environnement : gestion des ressources naturelles, développement durable »

Dans le cadre de cet atelier, quatre thèmes ont été plus particulièrement abordés à l'occasion de la présentation des communications : la gestion des ressources en eau, la sebkha, la plage et les outils d'aménagement et de gestion du développement durable :

1. A propos de la gestion des ressources eau, les participants recommandent :
 - d'être fortement attentif aux problèmes de la salinisation des sols et de la nappe phréatique par l'eau d'irrigation ;
 - de sauvegarder d'urgence les traditions locales concernant l'utilisation des eaux pluviales, par exemple, l'aménagement des citernes domestiques ;
 - d'étudier la faisabilité de recharge artificielle de la nappe phréatique correspondant à la formation Rejiche à partir de carrières abandonnées ;
 - de sensibiliser les citoyens et les touristes sur la nécessité d'économiser l'eau ;
 - de penser à la mise en place d'usines de dessalement et de traitement des eaux souterraines de la région, étant donné que l'approvisionnement de Mahdia en eau se fait à partir de sources extérieures à sa région (Kairouanais, Nord du pays).
2. Abordant les problèmes liés à la sebkha de Mahdia, et au terme d'une longue discussion, les participants recommandent d'établir une coordination étroite entre les différents acteurs impliqués dans l'étude scientifique et la gestion de cette lagune qui constitue un élément important de la ville.
3. Considérant la plage nord de Mahdia, dont la fragilité a été rappelée, les participants ont recommandé, d'une façon générale, que les aménagements dont elle fait l'objet soient précédés d'études préalables approfondies pour éviter des déstabilisations irréversibles. En particulier, tout type d'aménagement portuaire est fortement déconseillé, sur cette plage nord.

D'autre part, ils recommandent de prendre toutes les précautions utiles, dans le cadre d'une gestion intégrée, pour connaître l'impact sur les côtes, des aménagements dans les bassins versants, en particulier lorsque sont élaborés des projets d'aménagement de barrages de type collinaire ou autre.

4. Sur le plan des structures institutionnelles, les participants recommandent :
 - la création d'un comité Agenda 21 propre à Mahdia.
5. En matière de gestion des déchets solides, les participants recommandent :
 - l'aménagement de la décharge actuelle pour réduire les nuisances, en attendant l'ouverture de la nouvelle décharge contrôlée ;
 - la réhabilitation du site de la décharge actuelle après fermeture.
6. Abordant la question du contrôle de la qualité du milieu marin côtier, y compris les

risques de pollution liés à l'intense circulation des navires au large, du suivi de son évolution et de la stratégie appropriée à mettre en œuvre, les participants soutiennent les initiatives pertinentes qui pourraient être prises par les autorités compétentes dans ces domaines.

Considérant par ailleurs que la bonne qualité des eaux de mer est un élément du développement du tourisme international, et qu'elle a une incidence sur la qualité des ressources marines vivantes, les participants recommandent de porter à cet égard, une attention accrue à la gestion rationnelle de la pêche à Mahdia.

D'une manière générale, les participants recommandent de renforcer :

- le recours à l'expertise scientifique pour mettre en œuvre une politique de gestion intégrée de l'environnement côtier à la fois terrestre et marin ;
- la coopération entre la communauté scientifique et les divers acteurs socio-économiques en vue de l'apport d'éléments d'aide à la décision ;
- l'information du public, l'éducation des enfants et le partenariat avec des associations en vue d'une implication de la société civile.

7. Enfin et considérant que, du fait de l'accroissement attendu de la population et de l'essor du tourisme sur le littoral méditerranéen, un grand besoin d'experts qualifiés du développement durable des zones côtières est nécessaire, les participants recommandent d'encourager la formation dans ce domaine, et expriment, en particulier, vivement leur souhait que des cours multidisciplinaires soient organisés pour former des techniciens des villes du réseau sur la gestion durable des zones côtières en Méditerranée, et d'examiner la possibilité d'établir une Chaire UNESCO dans un des domaines liés à la gestion durable des zones côtières en Tunisie.

8. En matière d'échange d'expériences, les participants recommandent la réalisation des documents relatifs aux études de cas des villes participant au réseau "Petites villes historiques côtières de l'UNESCO" avec intégration de tous les aspects nécessaires à la mise en œuvre de politiques de développement durable, en particulier sur la gestion des ressources en eaux.

9. Les participants ont pu notamment, dans le cadre de l'atelier, prendre connaissance de problèmes liés à l'eau dans d'autres villes, en particulier dans des pays de la Méditerranée orientale tels que la Syrie, dont les problèmes sont liés à l'existence de rivières ayant un cours international et Gaza, auxquelles le concours d'organisations internationales comme l'UNESCO peut être d'un grand secours.

3. Atelier sur la « Diversification du tourisme : concilier les exigences du développement et la mise en valeur du patrimoine social, culturel et naturel »

Dans le cadre de cet atelier, une vingtaine de participants, très attentifs, ont examinés au cours des trois séances de travail, les possibilités de diversification du tourisme à Mahdia, dans le contexte général qui régit la durabilité du tourisme en zone côtière et qui implique un certain nombre de recommandations et de principes.

Le développement durable vise une gestion globale des ressources afin d'en assurer la durabilité, tout en permettant de préserver notre capital naturel et culturel, qui comprend les espaces protégés. Le tourisme, puissant instrument de développement, peut et doit jouer un rôle actif dans la stratégie de développement durable.

La contribution active du tourisme au développement durable présuppose nécessairement la solidarité, le respect mutuel et la participation de tous les acteurs, du secteur public et privé, impliqués dans le processus.

La préservation, la protection et la mise en valeur de la richesse du patrimoine naturel et culturel offrent un cadre privilégié pour la coopération, en intégrant les principes suivants :

- La reconnaissance de la côte et de la mer, du patrimoine culturel, naturel, terrestre et maritime ;
- L'intégration sur le plan physique, au niveau de l'architecture, des technologies, des matériaux et des infrastructures mais aussi au plan social ;
- La valorisation par la diversification et l'accession aux labels de qualité des différents produits en utilisant des codes de conduite et de pratiques éclairées ;
- La formation de tous les acteurs concernés à la notion du tourisme durable.

Sachant que le développement du tourisme en Tunisie a d'abord été une opportunité économique, puis un choix, enfin une nécessité pour son avenir, la diversification du tourisme en Tunisie doit contribuer à la durabilité des projets. Elle doit favoriser la stabilisation de la clientèle potentielle, et la création de services locaux liés au tourisme.

Il a été recommandé que la participation des habitants dans les nouveaux projets soit intégrée dès leur élaboration et que leur mise en œuvre s'appuie sur un relais associatif fort.

Les nouveaux projets touristiques doivent respecter un équilibre entre les potentialités des ressources existantes et les capacités d'accueil local.

Le défi concerne à présent la définition, pour Mahdia de perspectives de développement d'un tourisme complémentaire au tourisme balnéaire ; celles-ci mettent en valeur la richesse du patrimoine socioculturel et naturel de la ville et de ses habitants, à savoir :

- Un environnement naturel encore préservé ;
- Un haut lieu historique ;
- Un centre urbain aux caractéristiques architecturales spécifiques ;
- Des traditions et des coutumes encore vivantes ;
- Un savoir-faire dans le domaine de la pêche, de l'agriculture et de l'artisanat ;
- Un arrière pays riche au niveau culturel et naturel.

La valorisation touristique de ces ressources devrait permettre de les renouveler et de les transmettre aux générations futures.

Dans le cadre de la diversification du tourisme vers l'arrière pays, des sites culturels, mais aussi des traditions et des modes de vie liés à l'agriculture ont été identifiés pour les circuits régionaux et nationaux. De plus, la possibilité de développer des produits touristiques à partir de l'agriculture a aussi été évoquée. Le tourisme rural permettrait enfin de maintenir une architecture spécifique des traditions et des coutumes menacées de disparition.

On a noté les possibilités d'ouvrir au tourisme les savoir-faire liés à la pêche et à l'activité portuaire de la ville de Mahdia, mais il a été recommandé d'éviter d'implanter une marina sur la côte nord de la Médina.

L'artisanat traditionnel à Mahdia – tissage de la soie, broderie, orfèvrerie – devrait être soutenu par un renforcement de la formation, par des activités promotionnelles au niveau local, national et international. Cet artisanat raffiné devrait faire l'objet d'une ouverture ciblée vers la demande extérieure, pour permettre de compléter la production actuelle et retenir les jeunes artisans à Mahdia.

L'implication du secteur privé est essentielle pour lancer la dynamique de réutilisation des constructions traditionnelles à des fins touristiques dans la médina, tout en préservant son identité socioculturelle et architecturale.

Les traditions culinaires, vestimentaires, musicales, entre autres, devraient être accessibles à un plus grand nombre de visiteurs : des espaces pourraient être aménagés à cet effet dans la médina pour compléter les connaissances proposées par le Musée de Mahdia.

Les sites et monuments archéologiques et historiques inclus dans la presqu'île, tout

comme la médina aux caractères architecturaux remarquables, nécessitent l'élaboration urgente d'un plan de sauvegarde et de mise en valeur qui prenne en compte la population et la pression du développement touristique sur le site.

Les échanges d'information et les activités de communication¹ entre trois villes pilotes du projet intersectoriel, Essaouira, Saï da et Mahdia, sont essentiels.

Les nouveaux projets touristiques devraient mettre en valeur le patrimoine naturel et culturel existant et l'identité socioculturelle de la ville.

La conception d'outils promotionnels en faveur de la ville de Mahdia devrait être lancée aux niveaux local, national et international pour permettre, aux différents opérateurs et gestionnaires du tourisme, ainsi qu'aux médias d'adapter leurs offres aux richesses potentielles méconnues de Mahdia.

Le secteur hôtelier à Mahdia devrait favoriser la découverte et l'accès aux richesses présentes dans l'offre touristique complémentaire basée sur les ressources naturelles et culturelles existantes dans la ville et sa région, mais aussi donner les informations nécessaires pour économiser les ressources naturelles, en particulier l'eau potable, et enfin promouvoir la sensibilisation des touristes au respect dû à la spéc ificité socioculturelle des habitants.

Nous avons constaté la volonté d'initiatives au niveau local qui permettrait l'adhésion de différents partenariats en faveur de la diversification touristique et la valorisation de différents secteurs d'activités à Mahdia.

De façon générale, les participants recommandent :

1. Qu'un comité scientifique national de suivi, des études de cas identifiés par l'UNESCO dans le cadre du projet de Mahdia, soit instauré, avec le soutien actif des responsables du projet UNESCO, pour :

- Evaluer la cohérence des projets et interventions en cours, dans ces sites pilotes, suivant les recommandations définies dans le cadre des séminaires internationaux spécifiques et, de façon plus générale, avec l'objectif de durabilité.
- Elaborer, sur la base des expériences en cours et affiner des méthodologies scientifiques d'évaluation et de mise en œuvre d'actions concrètes pour le développement durable des villes côtières en Méditerranée.

2. Que les populations locales et les ONG puissent participer, comme des partenaires à part entière, au développement des activités du projet, et que pour ce faire, puisse être développée à leur intention, une activité d'information et de sensibilisation concernant les activités du projet, mais couvrant également les différents aspects de la protection de l'environnement et de la gestion du développement durable.

¹ Le magazine « Le Souffle d'Essaouira » a offert de servir de plate-forme à cet échange et la revue « Madina » consacrera un numéro spécial à la ville de Mahdia.

I. Introduction

Depuis HABITAT II, en juin 1996, l'UNESCO a renforcé ou créé des activités spécifiques pour « Humaniser les Villes » et aménager l'environnement urbain, à travers différents programmes scientifiques internationaux, tels que le PHI (Programme Hydrologique International), le MOST (Management of Social Transformations – Gestion des Transformations Sociales), le MAB (Man and the Biosphere – l'Homme et la Biosphère) et la Plate-forme CSI (Coastal Regions and Small Islands – Régions côtières et petites îles).

La persévérance de l'UNESCO à se préoccuper de la ville, cette attention prioritaire qu'elle lui porte, s'explique par une réalité urbaine, qui est souvent accablante et incontournable.

Les villes, lieux de civisme, d'urbanité, de civilisation et de démocratie, doivent rester des lieux de solidarité et de lien social, où chacun peut contribuer à la lutte contre la pollution, la rupture sociale et la désagrégation de l'identité culturelle. La ville doit permettre de conjuguer les droits de l'homme et la participation des citoyens, mais la ville doit aussi permettre que soit assuré l'accès égalitaire à l'eau potable ainsi que la transmission aux générations futures d'un environnement naturel et culturel préservé et mis en valeur.

En 2025, 75 % de la population mondiale vivra à moins de 60 km de la mer... Le projet intersectoriel de l'UNESCO « Développement Urbain et Ressources en Eau : Petites Villes Côtières Historiques » a été créé en 1996 pour contribuer à la recherche de réponses, en région Méditerranéenne, aux préoccupations énoncées ci-dessus par les deux programmes internationaux MOST et PHI dans le cadre de la plate-forme CSI.

Les objectifs du projet sont les suivants :

- Promotion des petites et moyennes villes côtières dans le cadre du réseau méditerranéen créé au cours du Séminaire d'Essaouira en novembre 1997 ;
- Recherche de partenariats entre ONG, agences des Nations Unies, coopération bilatérale et entre les villes du réseau ;
- Formation des professionnels responsables de petites villes côtières en Méditerranée pour attendre un développement durable ;
- Elaboration de programmes de formation et de sensibilisation des populations concernées ;
- Réalisation d'études de cas et d'actions opérationnelles ;
- Recherche de soutien de la coopération Nord-Sud et Sud-Sud ;
- Réalisation d'études et recherches relatives au développement urbain et à la gestion des ressources en eau dans les régions côtières.

Le réseau des petites villes côtières méditerranéennes concrétisé en novembre 1997 à l'issue du Séminaire international d'Essaouira sert de cadre aux Municipalités pour échanger leurs expériences et leurs expertises, formuler des requêtes auprès de l'UNESCO pour évaluer certains problèmes, lancer des études scientifiques ou bien encore rechercher des partenariats.

C'est dans ce cadre que les quatre villes pilotes, Essaouira, Mahdia, Omisalj et Saï da coopèrent sous l'égide du projet « Développement Urbain et Ressources en Eau : Petites Villes Côtières Historiques ».

En avril 1998, le Ministère de l'Environnement et de l'Aménagement du Territoire de la Tunisie, a demandé à l'UNESCO de considérer la ville de Mahdia comme une des villes pilotes du projet. Au mois de janvier 1999, les autorités tunisiennes ont informé le Bureau de l'UNESCO à Tunis de leur souhait de co-organiser un séminaire international sur le « Développement urbain durable en zone côtière » à Mahdia, du 21 au 24 juin 1999.

II. Les problématiques du développement durable à Mahdia

La région de Mahdia fait l'objet d'importants projets d'aménagement élaborés à la suite des études du Ministère de l'Environnement et de l'Aménagement du Territoire, à savoir, l'Atlas de la région de Mahdia et le Schéma Directeur d'Aménagement de l'Agglomération Mahdia-Réjich. Les grands projets concernent la gestion et la protection des ressources en eau, le développement urbain de Mahdia, les plans verts, la réhabilitation et la valorisation de la Sebkhah de Mahdia. Des projets de promoteurs privés concernent la construction d'une marina et de logements entre la zone touristique et la médina.

La ville de Mahdia, petite ville côtière où se conjuguent mer et terre, agriculteurs et pêcheurs, est une ville au passé riche et au potentiel prometteur qui a su conserver son patrimoine écologique et naturel.

Les grands projets prévus pour Mahdia doivent préserver les équilibres écologiques et socio-culturels : ils ne doivent pas accentuer l'érosion et, comme conséquence, la disparition des plages, le rétrécissement des terres agricoles, la surexploitation des nappes phréatiques ni l'intrusion d'eau salée dans les sols et les vergers, jadis prospères ; ils ne doivent pas non plus propager de nouveaux problèmes socio-économiques, ni détruire l'environnement urbain traditionnel, mais promouvoir la spécificité de la ville de Mahdia et de ses habitants pour permettre aux générations futures de grandir dans leur ville et d'y rester pour participer à son effort de développement dans le cadre du réseau urbain tunisien.

III. Les buts et les objectifs du Séminaire

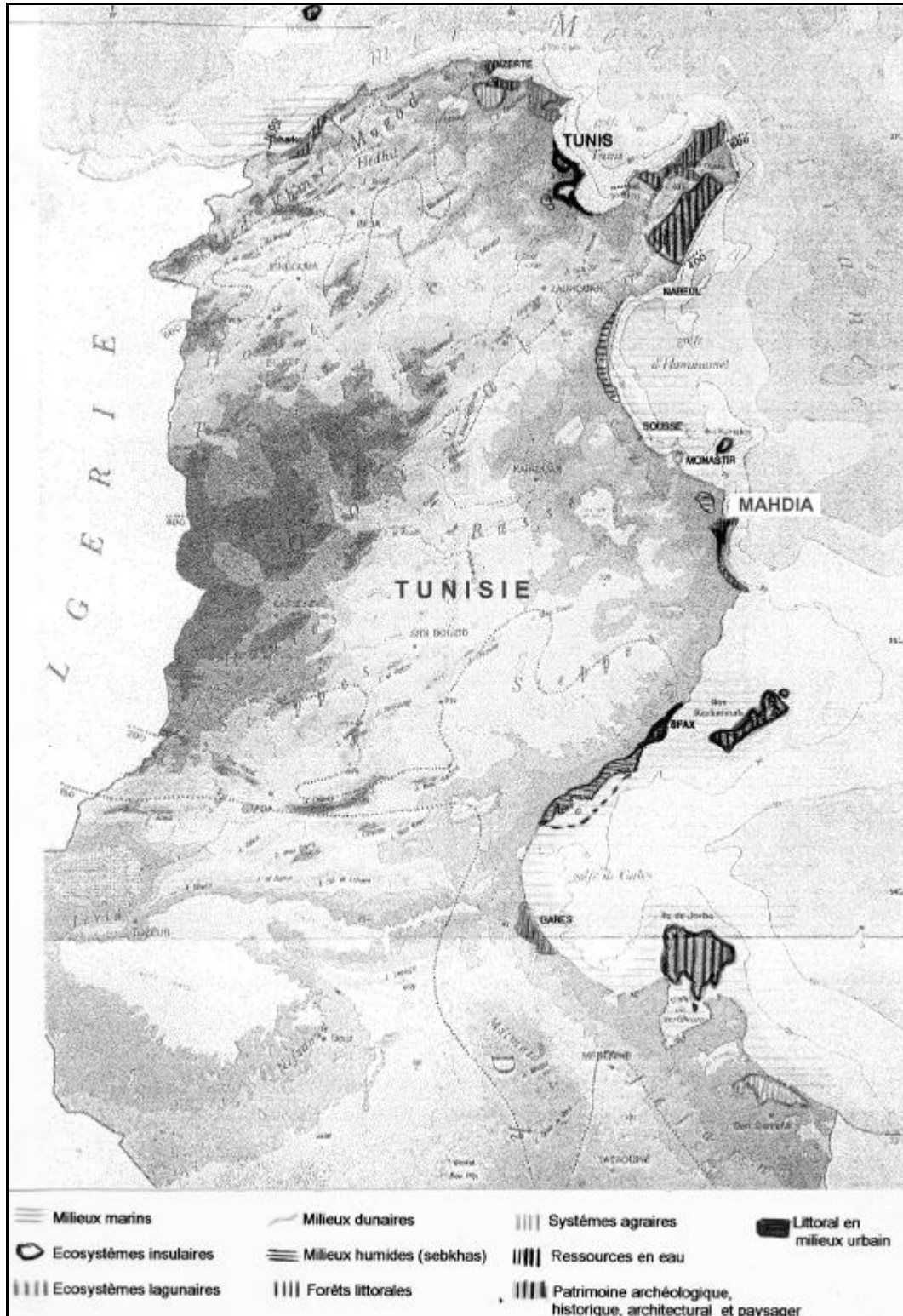
Les buts et objectifs de cette réunion se sont inscrits dans la dynamique des nouvelles impulsions données à l'agglomération de Mahdia, et à travers les orientations suivantes : la conservation des ressources naturelles, l'amélioration de l'environnement urbain dans la ville historique ainsi que dans les zones résidentielles récentes, la recherche de l'intégration du tourisme dans les différentes branches majeures, entre autres des activités de la pêche, de l'oléiculture, de l'artisanat, et enfin la gestion des migrations urbaines.

Pour ce faire, les experts tunisiens, qui sont les seuls à parfaitement connaître les différents aspects précités, ont exposé les différentes contraintes et les potentiels de l'agglomération pour permettre un travail fructueux avec les experts internationaux qui, à leur tour, ont essayé, au cours des séances de travail en atelier, de proposer, suivant leurs domaines de compétence et leurs expériences, des orientations et des recommandations concernant la résolution de certains problèmes. Ils ont pu ensemble proposer des actions concrètes dans les divers domaines concernés.

- Les trois ateliers de travail se sont attachés aux problèmes spécifiques du centre ancien, La Médina, située sur la presqu'île, l'environnement naturel, la gestion durable des ressources (eau, pêche...), les composantes du tourisme durable pour la zone de Mahdia, ainsi que l'amélioration de l'environnement urbain, comme condition du développement durable. Ce dernier élément devrait assurer la transmission, aux générations futures, d'une ville qui sache retenir ses habitants par son identité, son dynamisme, ses emplois qualifiés, son cadre de vie préservé, à l'échelle humaine, et qui a été le fil conducteur de tous les ateliers. Le travail des experts nationaux et internationaux a abouti à la formulation de recommandations pour :
- Evoquer les orientations pour l'élaboration d'un plan de sauvegarde et d'un cahier de prescriptions techniques relatif aux rénovations, utilisation et construction dans les zones urbaines anciennes ;
- Identifier avec les partenaires locaux et nationaux les problèmes prioritaires pour aider la ville à atteindre un développement durable, en trouvant une place appropriée

dans le réseau urbain de la Tunisie, face aux défis de la région méditerranéenne ;

- Utiliser les expériences et les défis exposés par les responsables des autres villes côtières du réseau ;
- Proposer des recommandations et des actions concrètes aux participants en vue d'identifier de nouveaux partenariats pour la ville de Mahdia tout en tenant compte des coopérations existantes ;
- Rédiger une déclaration en faveur de l'amélioration de l'environnement urbain de Mahdia.



Le littoral tunisien. Milieux et sites naturels et culturels d'intérêt majeur. (Marie-Cécile HEUZEY, modifié, © MEAT)

IV. Déroulement du Séminaire

La cérémonie d'ouverture a été co-présidée le 21 juin 1999 par Mme Faiza KÉFI, Ministre de l'Environnement et de l'Aménagement du Territoire et par Mme Francine FOURNIER, Sous-directeur général de l'UNESCO pour les Sciences sociales et humaines (voir programme définitif du Séminaire en annexe).

Au cours des séances plénières qui ont suivi, les experts nationaux ont présentés les grands projets ainsi que les outils et les structures officiels mis en place par le Gouvernement pour assurer leur exécution suivant le Schéma Directeur d'Aménagement de la ville de Mahdia tout en mettant en exergue les spécificités des problématiques du développement de la ville par rapport au Gouvernorat, d'une part, et d'autre part, par rapport à l'ensemble du territoire tunisien.

Leurs exposés ont alterné avec ceux des experts internationaux invités par l'UNESCO ainsi qu'avec les expériences d'autres villes du réseau Méditerranéen « Petites Villes Côtières Historiques », en particulier les progrès et les actions en cours à Essaouira (Maroc) et à Omisalj (Croatie) ainsi que les grands projets et les problématiques de la ville de Saï da.

Les exposés des séances plénières avaient un caractère d'ordre général concernant les différents paramètres du développement urbain durable sur les côtes méditerranéennes, en particulier les problèmes de préservation et de mise en valeur du littoral, de gestion des ressources en eau potable, de redynamisation des quartiers traditionnels et de participation des habitants à la vie municipale.

Les séances de travail en atelier ont permis de prendre connaissance d'expériences précises présentées tant par les experts nationaux que par les experts internationaux, de confronter les différents points de vue, de proposer des lignes d'orientations pour un travail commun sur le cas de Mahdia tant au niveau du lancement d'études spécifiques qu'au niveau de la réalisation d'actions concrètes dans le cadre du projet de l'UNESCO « Développement Urbain et Ressources en Eau : Petites Villes Côtières Historiques », avec les partenaires présents aussi bien au niveau des institutions que des ONG présentes.

V – Discours d'ouverture

- M. Mohamed Mounir JEBARA, Maire de Mahdia
- Mme Faiza KÉFI, Ministre de l'Environnement et de l'Aménagement du Territoire
- Mme Francine FOURNIER, Sous-Directeur général pour les Sciences sociales et humaines
- M. Francisco CARRILLO-MONTESINOS Représentant de l'UNESCO en Tunisie

VI – Interventions des experts nationaux (par ordre alphabétique)

VII – Interventions des experts internationaux (par ordre alphabétique)

VIII – Discours de clôture

- M. Abdelbaki HERMASSI, Ministre de la Culture
- M. Francisco CARRILLO-MONTESINOS, Représentant de l'UNESCO en Tunisie

IX – Motion de remerciements

X – Propositions des experts et conclusion

XI – Programme du Séminaire

XII – Liste des participants

Annexe – L'avenir des villes européennes : L'Union européenne relève le défi

V. Discours d'ouverture

Allocution de bienvenue de M. Mohamed Mounir JEBARA

Maire de Mahdia

Monsieur le Gouverneur,

Monsieur le Secrétaire général du Comité de Coordination,

Messieurs les Cadres Régionaux et Locaux,

Permettez-moi tout d'abord en votre nom et au nom du Conseil Municipal de la Ville de Mahdia et de tous ses citoyennes et citoyens, de souhaiter la bienvenue à tous nos invités qui ont bien voulu honorer de leur présence notre ville qui s'enorgueillit d'accueillir en particulier :

- Mme Faï zaKÉFI, Ministre de l'Environnement et de l'Aménagement du Territoire ;
- Mme Francine FOURNIER, Sous-Directeur général, Représentante Spéciale du Directeur général de l'UNESCO ;
- M. Francisco CARRILLO-MONTESINOS, Coordinateur Résident p.i. du Système des Nations Unies et Représentant de l'UNESCO en Tunisie.

Mesdames et Messieurs,

Nous nous réjouissons de l'intérêt que vous avez bien voulu porter à notre ville et nous vous souhaitons un excellent séjour à Mahdia et plein de succès pour vos travaux.

La ville de Mahdia, pétrie d'histoire et orientée vers le progrès, lieu de villégiature et chef-lieu de Gouvernorat, pôle touristique et universitaire, bénéficiera sans doute de la pertinence des travaux de ce séminaire axé essentiellement sur le *Développement Urbain Durable en Zone Côtière*.

C'est dire l'importance que revêt ce forum international qui se tient au sein de cette ville qui ambitionne d'émerger sur plusieurs plans et dont le développement fut intégral durant la dernière décennie.

Aussi, je ne pourrais pas laisser passer cette occasion, sans remercier le Ministre de l'Environnement et de l'Aménagement du Territoire, ainsi que l'UNESCO pour l'intérêt qu'ils manifestent à notre ville.

Mesdames et Messieurs,

Honorables invités,

Nous vous réitérons nos souhaits pour un agréable séjour parmi nous et nous allons nous employer, dès à présent, à vous faire découvrir du mieux que possible, notre ville que vous aimerez sans doute et qui se fait toujours un plaisir de vous accueillir autant de fois qu'il vous est possible de le faire.

Merci de votre attention.

Allocution de Mme Faïza KÉFI

Ministre de l'Environnement et de l'Aménagement du Territoire

Monsieur Le Gouverneur,

Monsieur Le Secrétaire général du Comité Central du RCD de Mahdia,

Mme Francine FOURNIER, Sous-Directeur général de l'UNESCO,

Monsieur Francisco CARRILLO-MONTESINOS, Représentant du Système des Nations Unies,

Monsieur Le Représentant du PNUD,

Excellences,

Messieurs les Membres de la Chambre des Représentants et du Comité Central du RCD,

Monsieur le Maire,

Mesdames et Messieurs,

C'est avec un grand plaisir que je m'adresse à cette honorable assemblée composée de responsables et d'experts, réunis aujourd'hui, dans le cadre du lancement du projet pilote de développement urbain durable pour la Ville de Mahdia.

Je voudrais saisir cette occasion pour adresser mes vifs remerciements à l'UNESCO pour son excellente initiative en faveur du développement durable des petites villes côtières. Une initiative qui réunit la vision globale et l'action locale, et que nous considérons comme un précieux soutien à notre action, d'autant plus que par sa conception et ses objectifs, elle rejoint parfaitement notre approche en matière de l'Agenda 21 local en particulier, et de développement durable du littoral en général.

Par la même occasion, je voudrais remercier tous nos invités qui nous ont fait l'honneur d'être parmi nous, et je souhaite que ce séminaire puisse servir à la définition d'un projet pilote pour Mahdia, et que d'autres villes côtières puissent s'en inspirer.

Mesdames et Messieurs,

Le développement des villes côtières devrait être placé dans un cadre général de développement du littoral qui constitue, en Tunisie et un peu partout dans le monde, un espace naturel à la fois extrêmement fragile et convoité.

En effet, avec ses sites et paysages naturels exceptionnels, son poids économique et la concentration des hommes et du développement sur ses espaces, le littoral a toujours constitué un des thèmes les plus complexes en matière de gestion de l'environnement et du développement.

Environ 60% de la population mondiale vit sur une bande côtière de 60 km de large. C'est sur cette même bande que l'on trouve environ les 2/3 des mégapoles mondiales.

En Tunisie, la situation n'est pas très différente, car c'est sur cette bande littorale que l'on trouve 70% de la population, 73% des logements, 96% des unités touristiques, 40% des périmètres irrigués, ainsi que la plupart des zones industrielles du pays.

Cette importante dynamique des hommes et du développement sur le littoral, présente toutefois un revers de médaille, car dans plusieurs cas, elle s'est révélée être à l'origine de graves atteintes aux équilibres écologiques, et de phénomènes à haut risque pour les générations futures, tels que l'érosion des plages, le rétrécissement des terres agricoles, la surexploitation des nappes qui conduit à l'intrusion des eaux salées condamnant ainsi des sols et des vergers jadis très prospères, la destruction des équilibres hydrologiques, des zones humides et des habitats naturels de la diversité biologique ou encore les constructions anarchiques et leur cortège de problèmes d'ordre environnemental et social.

Cette extrême fragilité et cette grande vulnérabilité des espaces littoraux nous amènent à placer la réflexion et l'action pour le développement durable des villes côtières dans une vision globale de gestion intégrée du littoral. Une gestion qui devrait prendre en considération la complexité et les interrelations des dimensions écologiques, économiques, sociales et culturelles du développement sur le littoral.

La ville du XX^e siècle et à fortiori, celle du XXI^e, n'est pas une ville autosuffisante ou autarcique. Elle est tributaire de son environnement, du milieu agricole, industriel et touristique, qui s'étend en dehors de la ville. Elle est tributaire de son patrimoine historique et écologique ainsi que de sa relation avec les autres villes. C'est pourquoi, nous estimons que le développement urbain durable des villes côtières devrait privilégier :

- une bonne gestion de l'espace territorial qui harmonise l'implantation des activités économiques, qui respecte la capacité d'accueil des milieux et qui prenne en compte les interactions littoral-zones intérieures ;
- une gestion intégrée qui considère la zone côtière en tant qu'entité globale. Tout projet d'aménagement et de développement devrait bien calculer et prévoir les impacts possibles sur les équilibres littoraux terrestres ou marins, ainsi que sur les sites culturels et historiques.

Mesdames et Messieurs,

Consciente de l'importance des enjeux du développement durable dans les régions côtières, la Tunisie a entrepris, sur l'initiative du Président Zine EL ABIDINE BEN ALI, la mise en œuvre d'une politique volontariste et pragmatique de gestion intégrée et soutenable du littoral, qui fait de la protection et de la conservation une base pour valoriser les capacités du développement.

Tout un dispositif juridique et institutionnel ainsi que d'importants programmes, ont été mis en œuvre à cet effet, et à titre d'exemples, l'on pourrait citer :

- la création de l'Agence pour la Protection et l'Aménagement du littoral (APAL) qui joue le rôle de gestionnaire, mais aussi d'observatoire et de conservatoire du littoral ;
- la révision de la Loi sur le Domaine Public Maritime, et du Code de l'Urbanisme et de l'Aménagement du Territoire ;
- la Charte du Littoral, qui constitue une plate-forme d'entente en matière de bonne conduite entre les différents intervenants sur le littoral ;
- les programmes de gestion des zones littorales sensibles et de réhabilitation des Sebkhass.

La région de Mahdia en particulier, bénéficie d'importants projets de nature à consolider un développement urbain en harmonie avec l'environnement, et qui concerne notamment :

- la gestion et la protection des ressources en eaux (la région dispose d'un important réseau et d'ouvrages d'assainissement) ;
- l'Aménagement du Territoire (la région dispose déjà de son Atlas, d'un schéma d'aménagement de l'agglomération de Mahdia. Les plans verts des communes de Mahdia, Réjich et Ksour Essaf ont été déjà réalisés, tandis que le schéma d'aménagement de la zone sensible Ghebba-Guedabna est en cours) ;
- lors de sa dernière visite dans la région, le Président Ben Ali a donné le coup d'envoi d'un programme stratégique pour le développement urbain durable de Mahdia. Il s'agit du programme de protection, de réhabilitation et de valorisation de la Sebkhass de Mahdia qui constituera – je l'espère, un bel exemple pour la réhabilitation d'un site naturel dégradé en vue de son intégration dans la dynamique du développement urbain de la ville.

Mesdames et Messieurs,

Avec Mahdia, nous avons la chance d'avoir une petite ville qui a tous les atouts d'une

ville côtière où se conjuguent mer et terre, agriculteurs et pêcheurs, une ville au passé riche et au potentiel prometteur.

Avec Mahdia, nous avons encore la chance d'avoir une ville côtière qui a pu jusqu'à conserver une bonne partie de son patrimoine écologique et culturel. Mahdia et sa région disposent toujours de sites d'une grande valeur, d'une médina en bon état, de zones littorales exceptionnelles (la zone Guedabna-Melloulech-Ghebba), de terres agricoles et d'un milieu rural encore fonctionnel, dynamique et productif.

Tous ces facteurs lui confèrent une certaine originalité qui la distingue des autres régions du pays et notamment, des autres pôles touristiques et du fait qu'elle a encore la possibilité de se développer autrement, en harmonie avec son histoire et son environnement.

Toutefois, des signes inquiétants de dégradation bien visibles commencent à faire planer sur ce joli tableau des menaces bien réelles. A cet effet, il y a lieu de tirer la sonnette d'alarme devant les phénomènes de destruction des milieux naturels et de défiguration des paysages par les carrières, les décharges anarchiques, les poches de pollution industrielle ou encore les constructions anarchiques sur le littoral.

Cette rencontre se tient au bon moment. Des stratégies, études et projets, sont prêts à parer à tous les problèmes. Mahdia n'est pas tombée dans une situation irréversible.

Pour faire face à la situation et permettre à Mahdia et sa région d'envisager le futur avec sérénité, nous devons tous agir et avec beaucoup de détermination. L'action du Gouvernement ne pourra porter tous ses fruits que si elle s'accompagne d'une vigilance et d'une mobilisation agissante de tous les intervenants, à l'échelle régionale et locale.

Je voudrais à cette occasion souligner l'importance d'impliquer la population de Mahdia, les acteurs socio-économiques et les associations de cette ville, qui dispose d'une élite intellectuelle et économique d'une grande valeur nationale et internationale. Une action soutenue devrait être également engagée afin de renforcer les capacités des autorités locales dans la mise en œuvre et le suivi de ce projet dont Mahdia a besoin.

Je voudrais avant de conclure remercier l'UNESCO et tous ceux qui ont participé à l'organisation de cette rencontre, en vous souhaitant à tous un bon séjour à Mahdia et le plein succès pour vos travaux.

Faisons ensemble que Mahdia, «cette ville au riche passé, mais au présent plein d'avenir », pour reprendre la préface d'un magnifique ouvrage sur les Médinas; faisons donc ensemble que cette merveilleuse ville-palais de Obeid Allah El Mehdi évolue certes, mais sans rupture ni agression, que la place du Caire, la Mosquée de Hai Mostapha Hamza et que la Skifa El Kahla, ne perdent jamais leur âme.

Merci pour votre attention.

Discours d'ouverture de Mme Francine FOURNIER

*Représentante du Directeur général de l'UNESCO
Sous-Directeur général
pour les Sciences sociales et humaines*

Madame la Ministre,
Monsieur le Gouverneur,
Excellences, Monsieur le Maire de Mahdia
Messieurs les Maires et représentants des Municipalités,
Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs,

En juin 1996, à Istanbul, l'UNESCO a tenu à apporter une contribution spécifique à la Deuxième Conférence des Nations Unies sur les Etablissements Humains (HABITAT II), en orientant le débat sur le thème " Humaniser la Ville " et en soutenant l'idée que l'Homme est l'élément central de toute réflexion sur la ville.

Les grandes conférences des Nations Unies qui ont précédé HABITAT II avaient mis en exergue les problèmes fondamentaux concernant les enjeux du développement au XXI^e siècle, entre autres :

- la croissance démographique et les flux de migrations ;
- la préservation des ressources naturelles pour les générations futures ;
- la lutte contre la pauvreté et l'exclusion ;
- mais aussi le respect des droits de l'homme, et plus particulièrement ceux des femmes et des enfants.

Le lieu privilégié de l'évolution la plus rapide de la société, le lieu des mutations économiques et socioculturelles, des échanges inter-ethniques et communautaires, c'est la ville, qui est la représentation physique des sociétés. Ce lieu est aussi un grand consommateur de territoire et de ressources naturelles.

Depuis 1996, l'UNESCO a renforcé ou créé des activités spécifiques pour « Humaniser les Villes » et aménager l'environnement urbain, à travers différents programmes scientifiques intergouvernementaux, tels que, par exemple, le MAB (Man and the Biosphere / l'Homme et la Biosphère), le PHI (Programme Hydrologique International), le MOST (Management of Social Transformations / Gestion des Transformations Sociales), et dans le cadre d'activités exécutées par les Secteurs de programme. En tant que projets d'envergure, il convient de citer le projet « Villes : Gestion des transformations sociales et l'environnement », le projet intersectoriel « Développement urbain et ressources en eau : Petites Villes Côtières Historiques » dans lequel s'inscrit le Séminaire auquel nous sommes conviés aujourd'hui ainsi que la « Plate-forme pour les régions côtières et les petites îles ».

Aujourd'hui, grâce à l'initiative du Ministère de l'Environnement et de l'Aménagement du territoire et de la Municipalité de Mahdia, et confortés en cela par les Ministères de la culture, du tourisme et de l'artisanat, nous allons travailler tous ensemble pour faire avancer la réflexion et la recherche de solutions aux problèmes de développement urbain durable et équitable pour les « Petites villes côtières historiques » et notamment pour ces petites villes de la Méditerranée face, entre autres, à l'impact de la mondialisation, aux mutations socio-économiques accélérées, et à la gestion des ressources naturelles.

S'agissant de l'examen des différentes composantes du développement des petites villes côtières historiques de la Méditerranée, les expériences réalisées par certaines de ces villes telles que Essaouira, Taglio di Po et Saï da, ou encore les petites villes des côtes turques, algériennes ou grecques, les pratiques réussies dans ce domaine de la part des institutions techniques, nationales ou internationales, et les résultats des recherches menées

par les universités et les instituts spécialisés, seront confrontés à la réalité des problématiques de la ville de Mahdia.

La persévérance de l'UNESCO à se préoccuper de la ville, cette attention prioritaire qu'elle lui porte, s'explique par une réalité urbaine, qui est souvent accablante et incontournable. Quelque 60 % de la population mondiale vit à moins de 60 km de la mer, et cette proportion atteindra probablement 75 % vers l'an 2025. Les migrations des ruraux vers les villes côtières accroissent la pression qui s'exerce sur un écosystème naturel côtier fragile. La dégradation des conditions de vie et du cadre bâti des centres historiques est souvent due à une mauvaise conjoncture économique et au manque d'outils institutionnels et structurels. En outre, elle va de pair avec la détérioration des systèmes d'approvisionnement en eau et du traitement des eaux usées qui, à son tour, entraîne de fortes mutations sociales.

Les villes, lieux de civisme, d'urbanité, de civilisation et de démocratie doivent rester des lieux de solidarité et de lien social, où chacun peut contribuer à la lutte contre la pauvreté, la pollution, la rupture sociale et la désagrégation de l'identité culturelle. La ville doit permettre de conjuguer les droits de l'homme et la participation des citoyens.

Nous devons faire face à la complexité des problèmes urbains actuels en comptant, certes, sur nos ressources et notre imagination, mais aussi en tirant partie de l'expérience des autres, de ceux qui ont su trouver des réponses appropriées et efficaces aux problèmes dans des villes présentant des situations et des difficultés analogues. L'expérience est toujours une forme de réussite et d'échec, qui a l'avantage de nous faire gagner du temps, tout en nous évitant d'emprunter des chemins qui, dans des circonstances similaires, ont conduit d'autres à l'échec.

Messieurs les Maires et Représentants de Mahdia, d'Essaouira, de Saïda, de Thessalonique, de Cherchell et de Tipasa, de Taglio di Po, d'Omisalj, des petites villes côtières de Turquie, Monsieur le Conseiller général de la Loire Atlantique, Mesdames et Messieurs les professeurs d'université, professionnels et responsables de gestion urbaine,

Je voudrais vous inviter, en partant de la plate-forme du projet intersectoriel de l'UNESCO « Développement urbain et ressources en eau : petites villes côtières historiques », à échanger et à partager des données, des expériences et des hypothèses de travail, pour, ensemble, voir et aller plus loin que la simple réalité d'ici et de maintenant. On ne peut transformer la réalité que si on la connaît, et si elle est complexe, il faut alors la connaître dans toute sa complexité.

Nous sommes, à l'UNESCO, convaincus que les villes sont le cadre privilégié des relations individuelles et collectives : tout en restant fidèles à notre statut d'Organisation intergouvernementale, nous voulons nous rapprocher des citoyens pour les aider à promouvoir un développement viable dans un monde en paix où le droit de disposer d'un habitat urbain adéquat, qui est désormais reconnu comme partie intégrante des droits de l'homme, est effectivement réalisé. Et pour avancer vers cet objectif, il est fondamental de s'appuyer sur les municipalités et les autorités à l'échelle régionale et locale, comme l'a proclamé l'Assemblée générale des Maires à Istanbul, à l'occasion de HABITAT II.

Les objectifs et les activités relevant des domaines de compétence de l'Organisation, l'éducation, la science, la culture et la communication doivent être accessibles à tous les citoyens de la ville.

C'est ainsi que dans le cadre des activités sur la ville de l'UNESCO, le Secteur des sciences sociales et humaines, ainsi que le Secteur des sciences exactes et naturelles, soutenus par les Secteurs de la Culture, de la Communication et de l'Education, se sont alliés pour lancer en novembre 1997, à Essaouira, un réseau de petites villes côtières, devenues partenaires dans la recherche de solutions durables pour assurer leur développement intégré, mettant l'accent plus particulièrement sur l'amélioration des

conditions de vie, le développement socio-économique, la protection et la mise en valeur de l'environnement naturel et culturel, ainsi que la bonne gestion des ressources naturelles.

S'agissant justement des ressources naturelles, et notamment de l'eau, le 5 juin dernier, a été célébrée en Tunisie comme ailleurs, la Journée mondiale de l'eau : je voudrais seulement vous citer trois chiffres qui nous montrent toute l'ampleur des défis :

- aujourd'hui, **1/5ème** de l'Humanité n'a pas accès à l'eau potable et plus de dix mille enfants meurent chaque jour de maladies liées à la consommation d'eaux polluées ;
- si rien n'est fait, **quatre hommes sur dix** dans le monde pourraient avoir des difficultés d'accès à l'eau douce d'ici à 2025.

Ainsi, il est plus que jamais crucial que les Etats, les villes, les organisations internationales, et aussi les consommateurs apportent leur contribution, à tous les niveaux, pour que soit assuré l'accès égalitaire à l'eau potable et de qualité auquel tout le monde a droit.

TOUT LE MONDE DOIT PRENDRE CONSCIENCE DE LA VALEUR DE L'EAU : le touriste sur la plage de Mahdia, l'agriculteur du plateau de la Bekaa ou le citoyen de Thessalonique !

L'eau douce est une ressource limitée, essentielle à la vie : c'est un trésor naturel, faisant partie du patrimoine naturel commun de l'humanité. De plus en plus, dans de nombreuses régions du monde, les objectifs du développement socio-économique fixés par les gouvernements, sont définis dans l'optique de la résolution des problèmes de l'eau. A cet égard, le choix de politiques, à tous les niveaux, doit s'appuyer davantage sur les données scientifiques, et s'opérer avec la participation des scientifiques, comme d'ailleurs des citoyens concernés. Dans un souci de sensibilisation et de recherche de solutions, l'UNESCO a créé récemment au Maroc, une chaire d'Etude sur l'Eau pour soutenir les projets opérationnels dans lesquels la question de la gestion partagée de l'eau aura un rôle central.

Nous sommes réunis, aujourd'hui, à Mahdia pour écouter les experts nationaux présenter les paramètres qui définissent la problématique du développement urbain de la ville, pour rassembler nos connaissances et nos expériences et pour proposer, à l'issue de cette rencontre de travail, des orientations et des recommandations de coopération destinées aux autorités locales, régionales et nationales en faveur de Mahdia, première capitale Fatimide, dont le charme historique ne doit pas nous faire oublier les demandes de sa jeunesse, attachée à sa ville, pour laquelle des solutions adaptées et durables doivent être mises en œuvre pour endiguer l'émigration vers les grandes villes de Tunis ou de Sfax, voire vers l'autre rive de la Méditerranée.

Les buts et objectifs de cette réunion devraient s'inscrire dans la dynamique de la nouvelle impulsion donnée à l'agglomération de Mahdia, à la suite de la visite du 4 juin 1998 des plus hautes autorités de l'Etat tunisien et de la récompense accordée à la Municipalité en matière de propreté et d'environnement au début de ce mois de juin 1999. Ils doivent aussi se réaliser sur la base des orientations concernant la conservation des ressources naturelles, l'amélioration de l'environnement urbain dans la partie de la ville historique, mais aussi dans les zones résidentielles récentes, la recherche de l'intégration du tourisme dans les différentes branches majeures des activités de la pêche, de l'oléiculture, de l'artisanat, et enfin la gestion des migrations urbaines, de sorte que la ville de Mahdia trouve la place qui lui revient dans le réseau urbain de la Tunisie.

Pour ce faire, les experts tunisiens, qui sont les seuls à parfaitement connaître les différents aspects précités, sont invités à exposer les différentes contraintes et le potentiel de l'agglomération pour permettre un travail fructueux avec les experts internationaux. Ces derniers, à leur tour, essayeront, au cours des séances de travail en atelier, de formuler, j'en suis persuadée, des orientations et des recommandations en vue de propositions d'actions

concrètes dans les divers domaines concernés pour être incluses, sur la base des priorités définies par les autorités compétentes, dans un véritable plan d'action de coopération en faveur de l'agglomération de Mahdia.

Madame la Ministre,
Monsieur le Gouverneur,
Excellences,
Messieurs les Maires et représentants des municipalités,
Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs,

Je vous remercie d'avance de la contribution que chacun d'entre vous apportera à cette grande réunion de travail, qui sera, je le souhaite, la pierre angulaire sur laquelle va reposer la mise en œuvre d'une coopération étroite et fructueuse entre les différents partenaires de la ville de Mahdia.

Je souhaite remercier les autorités tunisiennes qui ont déployé tant d'efforts pour permettre la tenue de ce séminaire international et en particulier, Madame Faiza KÉFI, Ministre de l'Environnement et de l'Aménagement du Territoire, Monsieur Mohamed Hachmi GOUADRIA, Gouverneur de Mahdia, les Docteurs Habib HAMZA, Député de Mahdia et Mounir JEBARA, Président de la Municipalité de Mahdia, et aussi Monsieur Abdelbaki HERMASSI, Ministre de la Culture, Monsieur Saheddine MAAOUI, Ministre du Tourisme et de l'Artisanat, l'ensemble des responsables du Comité National d'Organisation du séminaire et en particulier, Monsieur Fathi ENNAÏ FER, Coordonnateur national du Comité National d'Organisation.

Ce séminaire n'aurait pas pu avoir lieu non plus sans le travail remarquable réalisé par le Représentant de l'UNESCO en Tunisie, Monsieur Francisco CARRILLO-MONTESINOS, qui soutient sans relâche ce projet depuis un an et sans lequel nos collègues du Siège, à Paris, n'auraient pu réunir, ici à Mahdia, les personnalités présentes dans cette salle.

Je tiens aussi à remercier de leur présence Monsieur le Représentant de l'Union Européenne et Monsieur le Vice-Président du Conseil Méditerranéen pour la Culture ainsi que tous les Ambassadeurs qui nous font l'honneur d'être présents aujourd'hui.

Je vous remercie de votre solidarité envers Mahdia, qui mérite toute notre attention et tous nos efforts : faisons ensemble que les citoyens des petites villes côtières historiques de la Méditerranée se sentent solidaires des citoyens de Mahdia, de cette cité au passé historique prestigieux qui nous reçoit avec une amitié si chaleureuse.

Je vous remercie de votre attention.

Allocution de M. Francisco J. CARRILLO-MONTESINOS

Représentant de l'UNESCO en Tunisie

Madame la Ministre,

Madame la Représentante du Directeur général de l'UNESCO,

Monsieur le Gouverneur,

Monsieur le Maire de Mahdia,

Excellences,

Mesdames et Messieurs,

Chers/Chères Collègues et amis/amies,

C'est pour moi un honneur d'être présent parmi vous et de représenter, aujourd'hui, dans cette rencontre internationale, le système des Nations Unies en Tunisie. Au nom de Monsieur Kofi ANNAM, Secrétaire général de l'ONU, je vous souhaite plein succès dans vos travaux.

L'UNESCO vous a offert un cadre international pour réfléchir ensemble sur des problèmes importants qui affectent non seulement Mahdia, mais aussi toute la planète : l'eau et l'habitat humain. C'est la principale modalité d'action dans toute la famille des Nations Unies : faciliter les échanges et servir de catalyseur, en vue de trouver des solutions qui, par nature, seront globales et non isolées.

Le programme international de l'UNESCO sur le « Développement Urbain et Ressources en eau : Petites Villes Côtières » – comme vient de le dire le Sous-Directeur général de l'UNESCO – se place dans le cadre et dans les perspectives ouvertes par la Conférence des Nations Unies HABITAT II. Cette conférence avait demandé (je cite) « *de concevoir des stratégies d'action pour améliorer la solidarité et la citoyenneté dans la ville du XXI^e siècle, en favorisant notamment l'économie populaire urbaine, ainsi qu'une politique cohérente en faveur de la création de nouveaux champs d'opportunité dans les villes* ».

En effet, le monde, par les effets de la mondialisation, est devenu un grand processus de production, et les villes n'échappent pas à la fonction de production de biens et de services. Reste à savoir quels produits, par qui et pour qui. Probablement au sein de ces questions, et dans le contexte de la mondialisation, se définiront les nouveaux paramètres de la démocratie urbaine et du partage pondéré, avec la menace des nouveaux « équilibres » inégaux entre peuples et nations de la planète.

Il faudrait être attentif pour éviter, une fois de plus, la reproduction de nouvelles formes de dominations hégémoniques, entre les villes, dans cette nouvelle dialectique, (je cite) du « *mondialisateur et du mondialisé* » tel que M. Federico MAYOR, Directeur général de l'UNESCO, l'a analysée.

Vous savez bien, Madame la Représentante du Directeur général de l'UNESCO, combien les Nations Unies ont apprécié la contribution de l'UNESCO dans la mise en œuvre de la Conférence HABITAT II, et dans l'encouragement des actions de coopération Nord-Sud et Sud-Sud. C'est le cas maintenant de votre séminaire à Mahdia.

L'eau et la ville ont été placées également au centre du débat de la Conférence des Nations Unies sur l'Environnement et le Développement (Rio 1992). Et, au plus haut niveau des Etats, dans les principes et les objectifs de l'Agenda 21.

A sa 2^e session en 1999, la Commission du Développement Durable des Nations Unies, a relevé que de nombreux pays sont confrontés à une crise de l'eau. La Commission a invité le système des Nations Unies à établir un inventaire exhaustif des ressources mondiales en eau douce. Ses résultats ont amené l'Assemblée générale des Nations Unies à conclure que la croissance incessante de la demande en eau, constitue un facteur limitatif

majeur du développement socio-économique.

L'Assemblée générale a demandé aussi d'établir une liste des questions prioritaires en matière d'environnement aux fins du développement durable.

Je dois constater avec satisfaction, que la démarche intellectuelle de votre séminaire et les objectifs opérationnels, ne se limitent pas à faire l'inventaire des problèmes mais surtout à les résoudre. Toutefois, il serait souhaitable que vos travaux puissent conclure avec un ordre de priorités de ces problèmes, pour les aborder par la suite, avec réalisme et détermination. Il est aussi évident qu'aucune solution technique ne sera possible sans la manifestation d'une volonté politique. Le fait que le Gouvernement tunisien ait demandé à l'UNESCO d'organiser ce séminaire international à Mahdia, est la preuve de l'existence de cette volonté. Nous nous en réjouissons.

Madame la Ministre,

Madame le Sous-Directeur général de l'UNESCO,

Mesdames et Messieurs,

Pourquoi tant de questions sur la façon d'organiser la vie des hommes, des femmes et des enfants au seuil du XXI^e siècle ? Pour ne pas désespérer, le réalisme doit orienter la réflexion et l'action en vue d'améliorer la ville et d'améliorer les conditions d'existence qui définissent le tissu socio-urbain.

En prenant distance du poids de l'histoire pour éviter qu'il nous empêche de regarder le présent (avec le fardeau d'un peu plus d'un milliard d'analphabètes, dont les exclus des villes en état de pauvreté), le philosophe de notre Méditerranée métisse, Albert CAMUS, disait à juste titre : (je cite)

« Il faut des espaces où nous puissions nous reposer de l'histoire. »

Evidemment, CAMUS ne se référait pas au repos des cimetières, même s'ils éveillent la perception de la beauté, comme le cimetière marin de Mahdia.

L'Histoire a imposé les villes. Et ce n'est pas sûr comme l'on disait au Moyen-Age, que la ville nous rendra toujours la liberté. C'est pour cela qu'il faut améliorer, parce que, aujourd'hui, nous sommes sûrs que les villes seront difficilement parfaites par rapport à l'égalité des chances, à la solidarité et à la convivialité durable. Plus que jamais, toutes les villes traduisent dans leur structure, la structure sociale inégale. C'est pour cela qu'il faut toujours améliorer au rythme de l'évolution de chaque société, sans accepter les modèles préfabriqués exogènes.

Tracer des axes et améliorer, constituent les principales attentes de votre séminaire. Réunir et échanger des expériences, pour soutenir à travers la coopération internationale et multilatérale, les efforts très importants déjà engagés par les autorités tunisiennes dans la ville de Mahdia. Renaissance et reconnaissance de cette cité qui, bien après les Fatimides, fût l'un des ports de commerce parmi les plus dynamiques de la Méditerranée, jusqu'au XIV^e siècle. Ses façades, ses sous-sols et ses fonds marins, témoignent chaque jour de la sensibilité des sociétés qui l'ont habitée.

Madame la Ministre,

Madame la Représentante du Directeur général,

Les Nations Unies partagent les objectifs essentiels de ce programme de l'UNESCO, dans la recherche de solutions aux problèmes de villes côtières et des ressources en eau, à savoir :

- Le lancement d'un programme d'entraide et d'échange de savoir-faire entre les Petites Villes Côtières du Sud de la Méditerranée et celle de l'Europe, grâce à des partenariats techniques ;
- La promotion de la circulation et de la diffusion des informations techniques, d'expériences et recherche de concours financiers, dans la coopération locale,

régionale, nationale et internationale ;

- La mise en valeur d'un langage commun aux différents groupes d'experts, acteurs du développement des villes en régions côtières, et sensibilisation des populations concernées ;
- La formation de jeunes professionnels dans les domaines de la gestion des ressources naturelles, de l'urbanisme, du développement socio-économique, de la revitalisation et réutilisation du patrimoine urbain, et de la gestion du littoral. Cela sera d'autant plus aisé, que la Tunisie est réputée pour receler des compétences nombreuses, et de très grande qualité, dans les domaines concernant le développement, la restauration, l'architecture, la culture d'une manière générale.

J'aurais pu limiter mon intervention à quelques références techniques. Si je ne l'ai pas fait, c'est parce que les villes, grandes ou petites, ont été le berceau et le tombeau des philosophes et des poètes.

Ils ont été les premiers qui nous ont appris l'amour de la beauté et l'amour de la sagesse, pour que la ville et l'humanité tout entière puissent être conscientes du besoin urgent d'une culture de paix pour anéantir dans les esprits la culture de guerre.

C'est dans la ville que les fondements de la paix et de la sensibilisation artistique devront être construits, en synergie avec la population en habitat dispersé et nomade. Et cette construction de la paix doit se faire à travers les coeurs de nos enfants et de nos petits enfants, support des générations futures. Notre regard donc, doit se placer aussi sur la prospective du long terme.

Le fait que votre séminaire soit accompagné par les créations de l'artiste tunisienne SADIKA, est à mon avis, un signe d'espoir.

Après le séminaire, Madame la Ministre, j'ai l'intention d'inviter mes collègues, Représentants en Tunisie des autres Agences du système des Nations Unies (notamment la FAO, le PNUD, l'UNICEF et le FNUAP), à examiner conjointement les recommandations issues de cette rencontre, de cette défiante *multaqa*, que vous inaugurez aujourd'hui. Si le Gouvernement tunisien nous le demande, nous essayerons de définir ensemble et d'une manière coordonnée, les axes de coopération, en vue de contribuer à résoudre certains problèmes de développement de la ville de Mahdia et de son littoral.

Pour terminer, permettez-moi encore de partager avec vous, une réflexion clairvoyante de Théodore MONOD, ce grand savant français si proche de vos déserts, ce grand nomade des découvertes de notre siècle. Il a dit d'une manière très simple : (je cite)

« *Les termites savent ce qu'ils ont à faire dans une termitière ; les fourmis, aussi. Pour les hommes, il en va autrement.* »

Quelle grande leçon de modestie intellectuelle...

Je vous remercie de votre attention.

VI. Interventions des experts nationaux (par ordre alphabétique)

Sami BEN HAJ

La Sebka Ben Ghayadha (résumé)

*Océanographe / Consultant
GEOIDD
Tunis, Tunisie*

La Sebka de Ben Ghayadha est un bassin endoréique à tendance évaporitique de 130 ha environ. Ce bassin se situe sur le flanc sud-est de la ville de Mahdia, à peu de distance de la localité de Rejiche. Il est divisé en quatre sous-bassins (du nord vers le sud par une voie ferrée, une route et un talus).

En dehors de sa fonction de bassin d'orage, amortisseur des crues pouvant servir sporadiquement dans la ville de Mahdia, la Sebka de Ben Ghayadha dans son état actuel, est à l'origine de multiples nuisances notamment à l'encontre de son environnement humain :

- puisqu'elle bloque toute possibilité d'extension de la ville de Mahdia vers le sud ;
- et qu'elle constitue, du fait de la présence d'eaux stagnantes durant une longue période de l'année, un vaste gîte larvaire de moustiques.

Ces derniers profitent également d'un couvert végétal touffu sur ses berges qu'ils utilisent comme refuge et aire de repos durant toute l'année. Les riverains souffrent donc, durant de longues périodes et surtout en été, de cette infestation, comme ils souffrent également des émanations d'H₂S issues de la dégradation anaérobie de la matière organique provenant de certains effluents qui continuent à s'y déverser.

Devant cet état de fait, et malgré l'installation d'un certain nombre d'équipements collectifs, les berges de la sebka présentent un développement déséquilibré, puisque ne s'y installent que des industries ou des quartiers d'habitat social contraires à la volonté d'équilibre et d'intégration de l'occupation spatiale entre le nord et le sud de la ville.

Afin de remédier à cet état et de parer au plus urgent, de grands travaux de nettoyage et de plantation coordonnés par le Ministre de l'Environnement ont été effectués en 1998, ce qui a permis d'évacuer vers la décharge la totalité des déchets solides déversés durant les dernières années dans la sebka, et d'établir avec un succès relatif un certain nombre de plantations ornementales. Par la même occasion un talus de protection, entourant tout les périmètres de la sebka, a également été installé afin d'éviter certaines intrusions dévastatrices et l'occupation illicite des terrains.

L'Agence de Protection et d'Aménagement du Littoral a également lancé une étude globale d'assainissement, d'aménagement et de valorisation de cette zone. Cette étude en cours devra permettre de corriger définitivement ces nuisances et de revoir dans sa totalité l'affectation actuelle des sols...

Habib BEN MOUSSA

Système de surveillance du littoral

*Agence de Protection et l'Aménagement du Littoral
Tunisie*

L'espace littoral connaît une pression anthropique accrue nécessitant une intervention d'envergure et la mise en place d'outils réglementaires et institutionnels capables de minimiser les effets de cette pression.

Conscients de la situation et des enjeux qui pèsent sur cette frange littorale, les pouvoirs publics ont opté pour la création de l'Agence de Protection et d'Aménagement du Littoral (APAL), structure dédiée à la protection et à la gestion intégrée de cet espace.

Afin d'assurer pleinement et convenablement ses missions, les actions de l'APAL doivent se baser sur des informations actualisées et sur un réseau d'indicateurs pertinents, fiables et faciles à suivre.

Pour ce faire, l'APAL envisage la mise en place progressive de l'Observatoire du Littoral (OL), entité chargée de la collecte, de l'analyse et du traitement de l'information dans une optique de facilitation de la prise de décision.

1. Définition

L'Observatoire du Littoral est une mission définie par la loi n° 95-72 du 24/7/1995, portant sur la création de l'APAL. Il a pour rôle le suivi et le contrôle des écosystèmes littoraux.

Il est une structure intégrée composée d'hommes, d'outils (informatiques et autres) de données et de procédures, opérant en parfaite concordance avec les autres structures de l'APAL et les différents intervenants sur le littoral.

2. Objectifs

Les objectifs visés par la mise en place de l'Observatoire du Littoral sont les suivants :

2.1 La surveillance

Cette fonction consiste à suivre l'évolution du littoral en général et des zones sensibles en particulier, à travers un ensemble d'indicateurs pré-identifiés. Elle se décompose en deux parties :

- *La veille environnementale :*

Il s'agit de la mise en place d'un réseau d'observation et de mesure permettant, moyennant des outils de modélisation, de prédire tout phénomène de dégradation (marée noire, eaux rouges, etc.) ou signe de déséquilibre du milieu.

- *Le suivi :*

Sur la base d'une caractérisation de référence, il s'agit d'évaluer périodiquement à travers des études spécifiques les tendances évolutives des écosystèmes littoraux.

2.2 Le contrôle

La fonction contrôle intéresse :

- le respect de l'application des réglementations auxquelles sont soumis les usagers

du littoral ;

- l'application des outils d'aménagement et de planification ;
- l'occupation du domaine public maritime ;
- la maîtrise des pollutions telluriques et pélagiques.

2.3 L'aménagement et la planification

L'observatoire est appelé à jouer un rôle primordial dans la prise de décision concernant les opérations d'aménagement et de planification, par le biais de la compilation de l'information qu'il détient et la facilitation de la prise de décision.

2.4 Diffusion de l'information

L'observatoire met à la disposition des différents usagers du littoral, d'une manière systématique ou à la demande, de l'information collectée ou produite par l'APAL.

3. Mode de fonctionnement

Pour répondre aux objectifs fixés précédemment, l'Observatoire doit entreprendre les actions suivantes :

3.1 Surveillance

Cette action permettra d'une part la connaissance de l'état actuel du littoral et l'inventaire des zones sensibles à surveiller et, d'autre part, l'identification des indicateurs à surveiller pour suivre l'évolution du milieu.

Elle sera basée sur la synthèse et la validation des données existantes et sur les études complémentaires nécessaires pour disposer d'une couverture thématique et spatiale complète du littoral.

3.1.1 Collecte des données existantes

Il s'agit d'un inventaire de la documentation existante. Ces données seront analysées en tenant compte des différentes caractéristiques notées lors de la collecte :

- Liste des objets décrits ou représentés ;
- Forme sous laquelle les données sont représentées :
 - informations numériques textuelles,
 - informations géographiques (MEDGEOBASE, FORET,...),
 - plan d'aménagement,
 - bibliographie,
 - cartothèque,
 - photothèque.
- Qualité de ces données ;
- Responsabilité de leur production et mise à jour.

3.1.2 Partenaires

Il est nécessaire de réaliser un inventaire exhaustif des différentes institutions productrices d'informations, partenaires potentiels tunisiens et étrangers, ayant :

- une mission complémentaire à celle de l'APAL tel que l'INSTM, ANPE, INM,...;
- des programmes de recherche tel que l'Université, CNT, IRSIT, STEG, ONAS,...;
- des programmes régionaux et internationaux : METAP, PNUD, CAR/SP,...

- des activités de conservation et de protection (Ministère des domaines de l'Etat, ONG,...).

et de connaître:

- leurs missions ;
- leurs projets en cours ;
- les possibilités et modalités de collaboration.

3.1.3 Données

Ces données sont de deux types : données de base et données spécifiques.

- *Données de base*

Ces données englobent :

- les cartes topographiques,
- les plans (SDAT, PAU,...)
- les photographies aériennes,
- imageries satellites,
- certaines cartes thématiques (carte géologique, carte pédologique,...)

- *Données spécifiques*

Il s'agit de :

- études et rapports divers réalisés sur le littoral dans le cadre de projets de développement ou de programmes de recherche ;
- bases de données existantes (MEDGEOBASE, Inventaire forestier,...)

Une synthèse et une validation de ces données précèdera leur intégration dans les bases de données de l'Observatoire.

3.1.4 Collecte des données complémentaires

Les données existantes présentent souvent des lacunes du fait de leurs taux de couverture spatiale et thématique. Par ailleurs, elles sont assez anciennes, certes, elles sont très utiles pour comprendre l'évolution des milieux, mais imprécises pour la prise de décision. L'échelle de la donnée est souvent déterminante surtout quand il s'agit d'information de gestion.

Les données spécifiques que l'Observatoire du Littoral envisage de collecter proviendront particulièrement des études destinées à caractériser le littoral, des différents inventaires (occupation du sol et sources de nuisance,...) et des données de gestion. Ces données exhaustives et à jour permettront d'établir l'état de référence du littoral et de le classer suivant ses particularités écologiques-paysagères, socio-économique, etc. :

- Elaboration de cartes d'occupation du sol et d'inventaires ;
- Caractérisation des zones à protéger ou à réhabiliter ;
- Mise à jour de certaines données existantes ;
- Etudes socio-économiques ;
- Réalisation d'études de faisabilité dans le cadre de programme d'aménagement et de gestion de l'espace.

3.1.5 Choix d'indicateurs et mise en place d'un système de surveillance

Le suivi de l'évolution du littoral se fera à travers un réseau d'indicateurs choisis pour leur pertinence et leur représentativité.

- Définition des paramètres caractérisant l'état de l'environnement en prenant en compte de :
 - la zone géographique (paramètres globaux ou locaux).

- les moyens et coûts de mise en œuvre (facilité de mise en place des procédures de suivi de leur évolutions).
- Inventaire des sources de nuisances :
 - domaine d'activité ;
 - coordonnées géographiques ;
 - composition chimique du rejet ;
 - moyens propres de traitement ;
 - système de sécurité prévu en cas d'incident.
- Mise en place des procédures de suivi :
 - type de paramètres ;
 - modalités de suivi (mesure in situ, photo-interprétation des données aériennes et spatiales, etc.) ;
 - fréquence de mesure et / ou observation (en continu ou périodique).
- Comparaison à l'état de référence ;
- Simulation des évolutions tendanciennes ;
- Evaluation des capacités et des modalités d'intervention en cas de calamité soit naturelles (eaux rouges, ras de marée...) ou accidentelles (marée noire...).

Ce réseau consiste à mettre en place un ensemble d'outils et de procédures qui permettent de collecter et d'analyser les données relatives aux indicateurs choisis. A titre indicatif quelques exemple d'outils à mettre en place :

- Surveillance de la qualité de l'eau de mer à travers un réseau de bouées laboratoires qui mesurent en continue certains paramètres physico-chimiques et hydrobiologiques du milieu.

Ces informations comparées entre elles dans le temps et avec les normes connues permettront de suivre l'évolution du milieu et de prévenir en cas de dégradation de son équilibre ;

- Marquage de la limite supérieure de l'herbier de posidonie. Le recul de cette limite est souvent lié à une dégradation de la qualité de l'eau ;
- Suivi de certains détritivores tel que les mollusques qui peuvent donner des informations sur l'état de contamination de l'eau de mer ;
- Photo-interprétation multi-temporelle d'images satellites et photographies aériennes pour étudier certains paramètres dynamiques (évolution du trait de côte, des dunes bordières,...) et l'état d'occupation du sol (extension de l'urbanisation, dégradation du couvert végétal terrestre et marin,...).

L'ensemble de ces données sera saisi dans une base de données géoréférencées sur le littoral. Laquelle base sera structurée de manière à assurer l'accessibilité de ces données et leurs traitements pour la réalisation de documents d'évaluation, d'aménagement et d'aide à la décision.

3.2 Contrôle

Ce réseau de contrôle est destiné à empêcher l'usage anarchique du littoral ainsi que l'exploitation irrationnelle de ses ressources et potentialités.

Le contrôle est effectué sur la base de compilation et de croisement d'informations réglementaires, et d'occupation du sol issues de la caractérisation du littoral. Ce contrôle est principalement concentré sur les zones à risque, objet de spéculations et d'agressions multiples. Ce contrôle intéresse :

- Le respect du domaine public maritime :
 - occupation illicite,

- empiètement ;
- La maîtrise des pollutions telluriques et pélagiques :
 - contrôle des plates-formes pétrolières,
 - déballastage des bateaux,
 - rejets anarchiques (solides et liquides) ;
- Le respect de la réglementation en vigueur en matière d'aménagement et de planification, et d'exploitation des ressources :
 - schémas directeurs d'aménagement des zones sensibles,
 - plans d'aménagement urbains,
 - normes ou règles fixées par l'APAL,
 - parcs nationaux et réserves littorales,
 - repos biologiques,
 - pratiques abusives de l'exploitation des ressources (raclage du fond marin, dragage non autorisé,...).

3.3 Aménagement et planification

Sur la base des études de caractérisation du littoral, des résultats de contrôle, de traitement et de compilation des données, l'OL sera en mesure de mettre à la disposition des aménageurs et planificateurs les informations nécessaires sur les potentialités et les contraintes en matière d'aménagement et de gestion du littoral :

- analyse des extensions urbaines au niveau de la frange littorale ;
- identification des zones soumises aux pressions anthropiques ;
- éléments de maîtrises foncières (bande de protection des zones sensibles) ;
- adéquation entre contraintes écologiques des écosystèmes côtiers et potentialités de leur développement socio-économique ;
- évaluation des études d'impact.

3.4 Capitalisation et valorisation et diffusion de l'information

L'APAL disposera des données à jour avec un taux de recouvrement très élevé de l'ensemble du littoral, aussi bien sur le plan thématique que spatial. Ces données devront servir de base à tout projet de développement sur le littoral ou ayant une influence sur cet espace. Cette information doit être mise à la disposition des usagers du littoral. Pour couvrir le maximum de besoins, il est nécessaire que cette information ait une valeur ajoutée. L'APAL doit donc pouvoir fournir la donnée dans des formats standards, mais également empiler et croiser plusieurs informations...

L'APAL mettra également à la disposition du grand public des services de consultation gratuits pour accéder à des informations de sensibilisation. Ces informations comprendront en particulier :

- des rapports et bulletins périodiques sur l'état du littoral ;
- des données sur la législation en matière de protection du littoral ;
- des informations sur la qualité des eaux de baignade ;
- des informations sur les zones protégées ;
- des informations sur les zones naturelles sensibles ;
- les missions et les activités de l'APAL ;
- un service documentaire.

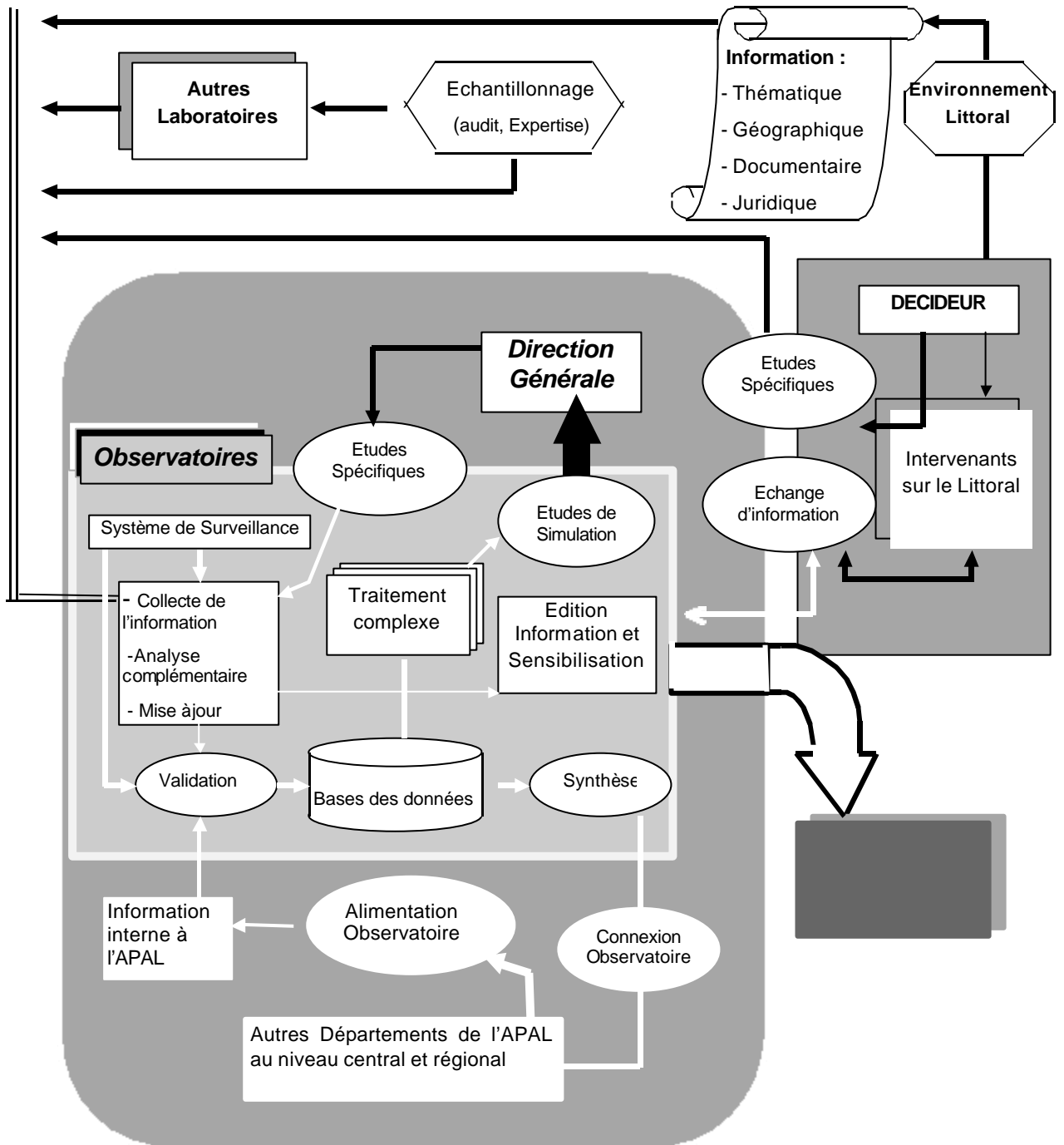
3.5 Fonctionnement de l'Observatoire Littoral

Compte tenu de son importance stratégique et de la complexité de l'information qu'il gère, l'Observatoire Littoral (OL) doit fonctionner suivant des procédures quasi-contractuelles.

L'établissement des procédures doit être fait en prenant en compte la structuration de l'OL, ses relations au sein de l'APAL et les relations qu'il développera à l'échelle nationale, régionale voire même internationale.

(Voir diagramme page suivante.)

Diagramme fonctionnel de l'observatoire



3.6 Relations avec les autres structures de l'APAL

L'observatoire du littoral est une structure horizontale au sein de l'APAL.

L'information commune est centralisée au niveau de l'observatoire qui constitue l'élément fédérateur des données au sein de l'APAL.

L'observatoire se place comme fournisseur des données de base :

- fond cartographique ;
- données thématiques telle que répartition des concessions et des occupations temporaires, zones classées sensibles.

Les départements fourniront, en retour, à l'observatoire les données nécessaires à la mise à jour de leurs bases de données :

- données sur les zones sensibles ;
- concessions et occupations temporaires accordées ;
- dossiers du contentieux ;
- clients non crédibles ;
- empiètement et occupation illicites.

Slah-Eddine BENSÄÏ D

Allocution de la Séance plénière spéciale

*Vice-président du Conseil
Méditerranéen de la Culture, Tunisie*

Madame la Ministre,

Mesdames et Messieurs,

L'idée de créer un Conseil Méditerranéen pour la Culture a été souvent évoquée dans le cadre du Programme Méditerranée de l'UNESCO et à l'occasion de différentes réunions des réseaux qui en font partie. Ce conseil a été souhaité comme devant être non-gouvernemental réunissant un certain nombre d'entités, privées et publiques, directement concernées par l'avenir de l'aire méditerranéenne.

Pour préciser ces idées, une réunion préparatoire s'est tenue à l'UNESCO le 15 juillet 1998, au cours de laquelle ont été définies les grandes lignes de son action. Cette réunion a également défini le profil des membres du Conseil qui pourraient être pour le secteur privé : soit des acteurs économiques tels qu'entreprises industrielles et commerciales ou des institutions financières, soit des acteurs sociaux et culturels tels que fondations, associations, organisations non-gouvernementales (ONG). Les membres publics seraient, soit des organismes ayant des responsabilités administratives au niveau régional ou local, soit de structures parapubliques ayant une personnalité juridique autonome.

L'Assemblée Constitutive du Conseil Méditerranéen pour la Culture a eu lieu à l'occasion et dans le cadre du Multaqa Méditerranéen de l'UNESCO en septembre 1998 à Agrigento. Dix-sept institutions, organisations et entreprises de douze pays de la Méditerranée y ont adhéré. La période consultative, qui a été prolongée pendant une année, permettra à toutes les organisations qui le rejoindront avant fin septembre 1999 d'être considérées comme membre fondateur.

Le Conseil Méditerranéen pour la Culture a été créé conformément à la loi maltaise. Le Gouvernement maltais lui ayant accordé, à titre exceptionnel, les privilèges d'une organisation internationale non-gouvernementale. Il a également mis à sa disposition, à titre gracieux, un local à la Valette pour y installer son siège social et le personnel nécessaire pour sa gestion.

La vocation principale du Conseil Méditerranéen pour la Culture est de devenir un instrument permanent des grandes organisations intergouvernementales concernées par la Méditerranée et notamment : du Programme Méditerranée de l'UNESCO, du Programme Meda de l'Union Européenne ainsi que des diverses initiatives promues par le Conseil de l'Europe, mais également d'organismes tels que l'ALECSO et le PAM. A cet égard, il conviendrait que le Conseil Méditerranéen pour la Culture dispose d'une capacité de gestion indiscutable, afin qu'il offre toutes garanties quant à l'efficacité dans la réalisation des programmes et des actions qui lui seront confiés par ces organisations.

Le Conseil Méditerranéen pour la Culture se veut aussi plate-forme de propositions, de débats, de promotion et de suivi d'actions relatives aux grands défis de l'aire méditerranéenne. Je citerai par exemple, des questions aussi diverses que les ressources en eau, le contrôle de la pollution côtière, les énergies renouvelables, mais aussi le multiculturalisme, le dialogue des religions, les problèmes de migration de population, l'emploi, le développement durable. Parmi les actions prioritaires du Conseil sur ces thèmes, je citerai la réalisation de bilans d'analyses déjà existantes et la formulation de propositions, ainsi que des activités de formation telles que l'organisation de cours de gestion macrorégionale, en association avec des institutions spécialisées d'enseignement supérieur. Ces cours seront destinés aux fonctionnaires, aux cadres des entreprises privées et aux experts des pays de la Méditerranée.

La culture de la paix, objectif important du Conseil Méditerranéen pour la Culture, sera le point d'ancrage d'un groupe de grandes personnalités qui œuvreront contre la violence en Méditerranée. Cette action sera complétée par la création d'un centre pour la promotion de la paix maritime dans cette zone et par la promotion et l'animation du dialogue interculturel sur les droits humains. Un réseau de centres d'études historiques proposera une nouvelle version de l'histoire de la Méditerranée en tant que globalité et dans les rapports bilatéraux des pays qui la composent, afin d'éliminer les stéréotypes négatifs, encore dominants aujourd'hui.

Le développement de la conscience écologique des grands acteurs sociaux et économiques et des populations méditerranéennes constituera aussi un thème permanent de notre programme. Dans cette perspective, le soutien au tourisme écoculturel dans l'espace méditerranéen devrait représenter un moyen important pour contribuer à la croissance économique dans le cadre d'un développement durable.

En ce qui concerne les problématiques de l'eau, la Division des sciences de l'eau de l'UNESCO, en association avec la ville de Valence en Espagne, membre du Conseil, est en train de créer un centre international de recherche et de formation pour la résolution de conflits hydriques, qui peut devenir un instrument très utile pour contribuer à pacifier la problématique de l'eau en Méditerranée. Les deux fondateurs seraient très heureux si d'autres institutions pouvaient se joindre à eux. Le Conseil est également intéressé de créer un autre instrument de formation, de formateurs et d'experts pour la lutte contre les conséquences des désastres naturels en Méditerranée, particulièrement contre les effets des inondations et des tremblements de terre. Il va sans dire que dans ce domaine le Conseil Méditerranéen pour la Culture coopère avec d'autres institutions concernées par ces problèmes, notamment le Plan Bleu.

Enfin, divers membres du Conseil Méditerranéen pour la Culture ont proposé la création d'une Biennale Méditerranéenne des Arts qui rassemblerait, chaque fois dans l'un de nos pays, un vaste ensemble de manifestations provenant des Arts Plastiques, du Théâtre, de la Musique, de la Danse et des Arts Visuels.

Voilà Madame la Ministre, Mesdames et Messieurs, les projets de notre Conseil. Ils ne pourront bien entendu se réaliser sans l'apport constructif de tous et sans l'aide indispensable de nos pays, de l'UNESCO et des institutions financières concernées par la Méditerranée.

Je vous remercie de votre attention.

Chokri M. BEN YOUNES

Le Plan d'Aménagement Urbain de Mahdia

*Ingénieur en Chef
Directeur Régional de l'Équipement
et de l'Habitat de Mahdia
Tunisie*

1. Introduction

La ville de Mahdia a eu son premier Plan d'Aménagement Urbain (P.A.U.), effectué de manière conforme à la législation en vigueur, en 1976 (approuvé par décret N° 76 -338 du 7 avril 1976) à l'échelle 1/5000 pour une superficie de 1000 ha. Il est à noter qu'un P.A.U. a été élaboré en 1961 (P.A.U. non décrété).

Une première révision a été élaborée et approuvée par décret N°86 – 58 du 8 janvier 1986 à l'échelle 1/2000 pour une superficie de 1140 ha.

Vu que l'évaluation des besoins en espace urbain s'effectue généralement pour une période de dix ans et que la collectivité publique locale a constaté, après concertation avec les services centraux et régionaux concernés, des insuffisances de point de vue vocation, densité, infrastructures routières, etc. Le Ministère de l'Équipement et de l'Habitat a décidé d'effectuer une deuxième révision par le biais d'un bureau d'étude privé à partir du 19 juillet 1994.

Vu l'essor de la ville, d'autres études se sont concrétisées ou ont démarré, à savoir :

- Schéma Directeur d'Aménagement de l'agglomération de Mahdia, Rejiche et Ksour-Essaf ;
- Plan d'Aménagement de Détail de l'avenue 7 novembre ;
- Plan d'Aménagement de Détail de la Zone Touristique de Mahdia ;
- Plan Vert des Communes de Mahdia, Rejiche et Ksour-Essaf.

Afin d'éviter toute sorte de discordance et assurer une parfaite coordination et complémentarité entre les différentes études, le projet de cette deuxième révision de P.A.U. a connu une certaine lenteur objectivement justifiée.

Toutefois, cette deuxième étude de révision est en phase d'avis d'enquête au public (affichage du projet de révision au siège de la commune).

2. Site et communication de la ville de Mahdia avec les régions voisines

L'agglomération de Mahdia se trouve au centre-est de la République tunisienne, sur un site pouvant être comparé à une presqu'île limitée par deux bandes côtières sablonneuses qui s'étendent de part et d'autre du rocher du Cap Africa. À l'ouest vers l'intérieur des terres, la presqu'île est fermée par une ligne de crête qui culmine à 39,50 m. à l'entrée nord de la ville. Cette ligne de crête limite à l'ouest le bassin versant couvrant l'ensemble de l'espace urbain.

La ville de Mahdia est reliée à tous les chefs-lieux de délégations environnant (Békalta, Boumerdes et Ksour-Essaf) ainsi qu'aux deux métropoles régionales (Sousse et Sfax) voisines par un réseau dense de routes classées, à savoir :

- La RR N°82 qui relie Mahdia à Sousse au nord de Sfax au sud ;
- La RR N° 96 reliant Mahdia à Boumerdes et permettant de relier Mahdia à la RN N°1 ;

- La RR N°82 qui relie Mahdia à Rejiche ;
- La RR N°191 (RL 831 vers Chiba) reliant Mahdia à la R R N°90.

Enfin, Mahdia est desservie par une voie ferrée permettant le renforcement de sa liaison avec la capitale Tunis passant, par Sousse et Monastir.

3. Croissance démographique de la population

3.1 Analyse de l'état actuel :

Le périmètre communal de Mahdia est subdivisé en trois zones principales qui sont : la Médina, Hiboune et Ezzahra.

Le tableau ci-dessous mentionné indique la croissance démographique de la ville par zone :

Zone	1984		1994		Taux d'accroissement
	Population	Poids démographique	Population	Poids démographique	
Médina	14793	47,62%	13858	37,02%	-0,60%
Hiboun	5137	16,54%	8487	22,67%	5,10%
Ezzahra	11136	35,85%	15091	40,31%	3,00%
TOTAL	31066	100%	37436	100%	1,88%

Source INS 1994

Ainsi l'on constate une régression de 0,6% par an de la population de la Médina et un accroissement considérable de 5,1% par an dans la zone de Hiboune.

Le nombre de ménages est passé de 6078 en 1984 à 8026 en 1994, soit un taux d'accroissement de 2,8% par an ; tandis que la taille des ménages a enregistré une baisse sensible passant de 5,1 en 1984 à 4,7 personnes par ménage en 1994.

3.2 Projection de la Population à l'horizon 2005 :

Tenant compte de l'emplacement stratégique de la ville et des projets engagés surtout dans le secteur touristique et le secteur éducatif, l'estimation de la population future s'effectue en se basant sur l'hypothèse volontariste qui considère que le taux d'accroissement sera égal à **3,2%** de 1994 à 2001 et à **4,5%** de 2001 à 2006. Ainsi l'accroissement de l'effectif de la population est attendu comme suit :

Hypothèse de croissance	Taux d'accroissement		Population totale			Population additionnelle
	1994 – 2001	2001 – 2005	1994	2001	2005	
Volontariste	3,2 %	4,5 %	37500	46700	55700	18200

4. Equipement collectif

A l'époque de l'établissement du premier P.A.U. de Mahdia, les espaces réservés aux équipements collectifs ont été estimés aux alentours de 65 ha ; à l'état actuel, le P.A.U.

de la première révision couvre une surface globale de l'ordre de 80 ha. Les besoins en équipements selon la grille adoptée à l'horizon 2005 sont indiqués dans le tableau suivant :

N°	NATURE DE L'EQUIPEMENT	Surface nécessaire (Hab).
1	Zone universitaire	20
2	Equipements éducatifs	12
3	Marché hebdomadaire	10
4	Equipements administratifs	10
5	Equipements sportifs	9
6	Equipements culturels	8
7	Equipements de santé	5
8	Zone de transport	5
9	Equipements divers	6
	TOTAL	85

Par conséquent, la surface totale générale nécessaire pour donner satisfaction à la totalité de la population de l'an 2005 est estimée à 85 ha ; la surface totale réservée aux équipements (existants et projetés) et mentionnée sur le projet de cette deuxième révision est de l'ordre de 134 ha.

On peut conclure que l'espace disponible pour les équipements est largement suffisant pour subvenir aux besoins, même au-delà de l'horizon 2005. De même, cet espace est réparti d'une façon logique et convenable sur la totalité du territoire prévu par le projet de révision du P.A.U.

Il faudrait signaler que l'espace réservé à la zone universitaire est actuellement en cours d'installation de la Faculté des Sciences Economiques et de Gestion, du restaurant universitaire et pour bientôt de l'Institut Supérieur des Etudes Technologiques.

5. Les zones d'habitations

Le nombre de logements est passé de 6684 en 1984 à 9448 logements en 1994, soit un rythme annuel d'accroissement de 3,5%. L'accroissement du nombre de logements par zone est comme suit :

Zone	Nombre de logements			Taux d'accroissement par an (%)	
	1975	1984	1994	1975 – 1984	1984 – 1994
Médina	-	3320	3858	-	1,5
Hiboune	-	1049	2107	-	7,2
Ezzahra	-	2315	3484	-	4,1
TOTAL	4997	6684	9449	3,2	3,5

Par conséquent, l'arrondissement de Hiboune a connu le taux d'accroissement des logements le plus élevé (**7,2%**) traduisant par-là l'attraction qu'exerce ce quartier sur la population de Mahdia.

La programmation des besoins en logements prend en compte le volume du déficit actuel (estimé à 526 logements) en plus des besoins futurs issus de la formation de nouveaux ménages, sans oublier les besoins pour la population immigrante qui ont été

évalués à 800 logements, en majorité de type -social.

Le tableau suivant indique les besoins en logements :

Besoins en logements

Hypothèse de croissance	Population additionnelle	Déficit actuel	Besoins futurs	Besoins pop.	Total des besoins en logements
Volontariste	18200	526	3640	800	4966

D'après ces deux tableaux, l'on fait ressortir qu'en l'an 2005 l'on devrait avoir $9449 + 4966 = 14415$ logements

Par examen de la capacité d'accueil des diverses zones d'habitations programmées dans la présente révision, en se basant sur la densité de logements à l'hectare, l'on trouve :

Désignation de la zone	Densité projetée logements / ha	Superficie ha	Capacité d'accueil logements
Ua1 Médina	25	16,74	418
Ua2 habitat groupé	30	211,71	6351
Uc habitat isolé	20	347,59	6951
Uc habitat collectif et équipements	60	77	4620
Ud habitat collectif	70	2,92	204
TOTAL LOGEMENTS			18544

Ainsi la capacité d'accueil des zones d'habitations évaluée à 18544 logements est largement supérieure aux besoins fixés à 14415 logements en l'an 2005.

De plus, les espaces réservés à l'habitation sont aptes à accueillir $18544 \times 5 = 92720$ habitants.

6. L'industrie

L'évolution urbaine qu'a connue la ville de Mahdia au cours du quart du siècle écoulé, a montré le choix prospectif des zones industrielles, envisagé lors du premier P.A.U., était inadéquat du point de vue emplacement, grandeur et classe d'industrie. En effet, l'espace globale qui a été réservé à l'industrie a été de l'ordre de 167 ha et subdivisé en deux parties :

- Une première partie située au nord-est de la ville avec une superficie approximative de 30 ha, qui n'a jamais été exploitée à cet effet, a été annulée lors de la première révision du P.A.U. et remplacée par une zone d'équipement public (zone de transport) dont on a récemment tiré profit pour l'implantation des établissements universitaires.
- Une deuxième partie qui se trouve au Sud-Ouest de la ville (aux abords de la R.R. N°82 vers Rejiche) avec une superficie de l'ordre de 137 ha sur laquelle se sont implantées quelques usines de conserverie proches du port maritime. Mais cet espace a été réduit à 52 ha environ lors de la première révision ou des intentions dans ce secteur.

Par ailleurs, au cours de la deuxième révision, l'idée s'est orientée vers l'élimination de tous les risques d'apparition de sources de pollution qui peuvent porter préjudice au milieu environnant tel que le littoral, les sebkhas, la zone touristique, les zones résidentielles, etc. Ainsi, il a été proposé de réduire cet espace à 30 ha.

7. Zone touristique

La ville de Mahdia est naturellement avantagée par une côte en bonne partie sablonneuse qui s'étend sur une longueur d'environ 7 km et un climat méditerranéen doux. Ses qualités ont encouragé les urbanistes à programmer, lors de l'élaboration du premier P.A.U., une zone touristique avec une surface de 90 ha dans la partie nord de la ville, limitrophe des zones résidentielles ; mais seulement deux unités touristiques se sont implantées.

Dans l'intention d'exploiter au maximum le milieu naturel favorable pour l'exercice de ladite activité, une extension a été envisagée lors de la première révision du P.A.U. et qui s'étend presque jusqu'à la limite nord du gouvernorat, avec une surface d'environ 100 ha. La surface totale de la zone est devenue 190 ha.

Grâce à la volonté de la politique de l'Etat visant l'encouragement de l'investissement dans ce domaine, un P.A.D relatif à cette zone a été élaboré par l'AFF et l'ONFF. Actuellement, après la réalisation de l'infrastructure de base, seize unités touristiques ont été implantées, ce qui a permis d'enregistrer un taux d'occupation de l'ordre de 65%.

Toutefois, dans le but de bien renforcer ce secteur, un nouveau P.A.D est actuellement en cours de préparation, il a atteint aussi le stade d'avis d'enquête au public et a prévu une nouvelle extension estimée à 80 ha ; la surface globale de la zone atteignant ainsi 270 ha.

8. Espaces verts

Suite aux décisions prises par Monsieur le Président de la République, ayant pour objectif l'enrichissement des agglomérations urbaines en matière d'espaces verts en tout genre avec un ratio minimum de 10 m² par habitant, et après analyse de la situation actuelle à l'occasion de cette deuxième révision du P.A.U., il ressort qu'il existe un déficit de l'ordre de 35 ha. Dans ce sens, une étude spécifique a été entamée, ayant pour thème l'élaboration d'un plan vert. Elle a permis de préparer un plan d'action consistant essentiellement à exploiter l'emplacement des carrières abandonnées situées le long de la ligne de crêtes qui constitue une forme de ceinture pour le tissu urbain (surface de l'ordre de 30 ha). Il est proposé d'aménager cet espace sous plusieurs aspects tels que : parc forestier, jardins publics, parc zoologique, etc.

De plus, au niveau du projet de révision du P.A.U. il a été proposé au niveau des zones résidentielles, des îlots verts en majeure partie équipés d'une surface totale de l'ordre de 6 ha et au niveau de la zone touristique d'une surface d'environ 5 ha.

9. Les sites archéologiques et naturels

Il existe à Mahdia deux sites importants qui méritent d'être traités à part, à savoir la zone de Borj Erras et la Sebkhah Ben Gheyadha.

9.1 Zone Borj Erras

La zone de Borj Erras couvre une surface de l'ordre de 37 ha et se présente sous forme d'une presqu'île qui perce la Méditerranée sur une profondeur d'environ 1400 m et une largeur moyenne de 260 m. Elle se caractérise par une côte rocheuse de longueur approximative de 3300 m.

La configuration du relief de la zone se présente en bonne partie (presque le 3/4 de la zone) sous forme d'une plaine, d'une altitude de 2m à 9 m, à l'exception de la point extrême du Borj qui est relativement accidentée, culminant à une altitude de 15,40 m.

La Médina, d'une surface d'environ 20 ha, est occupée par des constructions

traditionnelles en majeure partie limitées au rez-de-chaussée. L'accessibilité aux diverses constructions s'effectue par des ruelles, dont la largeur ne dépasse pas généralement 2,5 m et une longueur cumulée de l'ordre de 6850 m. Ainsi l'espace réservé aux voiries et aux quelques placettes existantes constitue plus de 12% de la surface totale bâtie. Cette zone s'identifie par son accès le plus remarquable et le plus reconnu dans l'histoire sous le nom « Skifa El Kahla » qui a la forme d'une voûte assez élevée, d'une longueur de 42 m et sans aucune baie d'éclairage.

D'autres monuments se trouvent dans cette zone, à savoir :

- Le Borj El Kebir occupe une surface d'environ un hectare ;
- Le Marabout de Sidi Snoubri qui se trouve dans une zone archéologique d'une superficie de l'ordre d'un hectare ;
- La grande Mosquée ou Mosquée de Oubeid-Allah-El Mehdi, munie devant son entrée principale d'une placette nommée « Place Kadhi Ennomane » (la surface de la totalité de cet espace est de l'ordre de 2,4 ha).
- Un cimetière qui s'étend sur une surface d'environ 7ha. Il a été exploité depuis l'antiquité et continue jusqu'à présent de remplir son rôle comme lieu d'enterrement des défunts. Il contient aussi deux Marabouts, Sidi Hassen et Sidi Jabeur, qui représentent une valeur morale pour les citoyens.
- « Le Vieux Port » (ou port punique).

Les principales mesures préconisées et proposées lors de cette deuxième révision du P.A.U. afin de sauvegarder la zone de Borj Erras sont les suivantes :

- Protéger, conserver et entretenir la totalité du patrimoine existant conformément aux normes et règlements en vigueur ;
- Aucune autorisation de bâtir ne peut être délivrée qu'après avoir pris l'avis de l'Association de Sauvegarde de la Médina et de l'Institut National du Patrimoine ;
- Respecter la ligne du domaine public maritime et ses servitudes, en particulier pour les constructions qui se trouvent aux abords de la côte nord ;
- N'affecter aucune vocation à la partie assez accidentée et soumettre l'aménagement aux orientations de l'Agence de Protection et de l'Aménagement du Littoral.

9.2 Sebkha Ben Gheyadha

La Sebkha Ben Gheyadha, qui couvre une surface d'environ 130 ha, se situe dans la partie sud de la ville entourée en majeure partie par des quartiers résidentiels assez récents et limitrophe du complexe sportif et de la zone industrielle. La limite sud-est de la Sebkha longe un tronçon de la R.R. N°82 qui constitue la sortie sud de la ville de Mahdia, vers Rejiche sur une longueur d'environ 900 m.

Du fait que la Sebkha constitue l'endroit le plus bas de l'agglomération de Mahdia, elle joue le rôle d'exutoire du bassin versant où la majeure partie des eaux de ruissellement vient se stocker. De plus, elle se trouve enserrée dans le milieu urbain (habitations et industries) ; ces principaux facteurs ont engendré une certaine dégradation de sa qualité environnementale.

Vu la fragilité de ce milieu, il a été décidé, lors de cette deuxième révision, de le soumettre à une étude de protection et de valorisation afin qu'il participe de manière favorable et efficace au développement durable de la région.

Suite aux décisions de Monsieur le Président de la République lors de sa visite de la région, des études ont été entamées par le Ministère de l'Environnement et de l'Aménagement du Territoire.

10. Les options d'aménagement

10.1 La problématique

La problématique de l'aménagement se base sur des principes généraux d'aménagement, portant particulièrement sur :

- La prise en compte de la politique de l'état qui s'oriente vers la densification urbaine ;
- La sauvegarde des terres agricoles ;
- La protection de l'environnement et la prise en compte des risques naturels (surtout dans la zone Sud – Sebkha –) ;
- La prise en compte des servitudes ;
- La protection du patrimoine de la Médina.

10.2 Orientations d'aménagement

Les orientations d'aménagement dégagées sont :

- L'extension de l'urbanisation future sans sortir de la ligne de crête ;
- L'intégration de la zone touristique ;
- Le renforcement des liaisons entre Mahdia Nord et Mahdia Sud ;
- La sauvegarde de la Médina ;
- La création de réserves foncières à long terme ;
- Le traitement de la Sebkha Ben Gheyadha ;
- La programmation des zones d'habitat social ;
- Le traitement de la pollution au niveau de la zone industrielle.

10.3 Options d'aménagement

Les options d'aménagement portent particulièrement sur :

- La régulation de l'harmonisation de la croissance urbaine ;
- L'amélioration du cadre de vie ;
- La dynamisation et la réorganisation des différents centres ;
- L'amélioration du schéma de voiries.

Ridha BOUSSOFFARA

Tourisme culturel et écotourisme dans la région de Mahdia

*Chercheur à l'INP
Conservateur du Musée de Mahdia
Tunisie*

Il est relativement aisé de plaider pour un écotourisme ou un tourisme culturel dans la région de Mahdia, vu l'importance et la résistance du patrimoine naturel et humain dans cet espace qui a su garder son environnement naturel intact, où les hommes se sont accrochés à leurs coutumes et à leurs traditions et où l'Histoire a légué des vestiges et des monuments d'une importance capitale pour la connaissance de notre passé.

La région de Mahdia s'ouvre sur la mer sur environ 70 kilomètres de plages parfois sablonneuses et rocheuses. Ces plages ont constitué jusqu'à aujourd'hui, le plus important facteur d'attraction touristique vu leur beauté et vu qu'elles ont été préservées de toute pollution grave.

L'exploitation de cet avantage naturel est bien entendu nécessaire, mais il faudrait redoubler de vigilance pour préserver cet atout et imaginer d'autres idées pour mettre en valeur toutes les activités ancestrales liées à la mer qui sont aujourd'hui menacées par l'introduction d'une mécanisation menaçante. La mer ne se limite pas à sa plage, il faudrait donc réfléchir à une exploitation plus judicieuse des fonds marins tout en les préservant.

La région de Mahdia recèle un grand nombre de sites archéologiques, témoins d'un passé riche et mouvementé. Ces sites, dont la plupart sont étudiés ou répertoriés, sont répartis le long de la côte ou à l'intérieur. Ils témoignent de l'ancienneté de l'occupation humaine dans cette région depuis les époques préhistoriques jusqu'à nos jours, en passant par les époques lybique, punique, romaine, vandale, byzantine, arabe et ottomane.

La richesse de son sol ainsi que sa position centrale entre le nord et le sud de la Tunisie, en plus de sa façade maritime, en ont fait un carrefour et un espace incontournables dans les échanges régionaux et internationaux. Cette occupation a donc été continue, mais surtout, elle a été extrêmement dense et souvent capitale dans l'histoire de la Tunisie, de l'Afrique du Nord et parfois même dans l'histoire du monde arabo-islamique et de l'espace méditerranéen.

La densité des sites archéologiques nous paraît évidente dès que l'on longe la côte où que l'on s'introduit à l'intérieur. En effet, les travaux de répertoriage effectués sur le terrain, dans le cadre de la carte archéologique de la Tunisie et dont la carte de Mahdia au 1/50.000^e fût l'objet, ont relevé la présence de plus de 200 sites, monuments et vestiges rien que dans les zones rurales, les zones urbaines faisant l'objet d'une étude à part.

Je dois rappeler que la région englobe une dizaine de cartes au 1/50.000^e dont une seulement a été étudiée méthodiquement jusqu'à aujourd'hui (celle de Mahdia). Ce grand nombre de sites et de monuments qui sont, il est vrai, d'importance diverse, attestent d'une grande densité de l'installation humaine et d'occupation intensive du sol, les fermes et les installations hydrauliques étant très nombreuses.

L'activité agricole conjuguée avec une activité commerciale régionale et internationale (attestée par la présence de 3 ports antiques, Thapsus, Gummi et Sallacta) a donné naissance à une riche bourgeoisie locale surtout à l'époque romaine. Cette bourgeoisie a érigé des monuments grandioses, à l'image de sa richesse, tels que ceux que l'on observe aujourd'hui à Thysdrus (El Jem) à Sallactum (Sallacta) et à Thapsus (Bekalta).

La présence de nombreux monuments s'explique aussi par le rôle politique de premier plan qu'a joué la ville de Mahdia dès le début du X^e siècle et ce, jusqu'à la moitié du XI^e, où elle fût pendant une longue période, la capitale d'un empire qui s'étendait au Maroc à l'ouest jusqu'en Syrie et le Hijaz à l'est. Cette ville forte, fondée sur un promontoire rocheux, a participé à l'essor de la région par son activité commerciale maritime orientée vers l'Orient et l'Occident.

Il n'est pas dans mon intention de passer en revue ces nombreux sites et monuments, puisque ni le lieu ni le temps ne s'y prêtent, mais je dois vous en décrire brièvement quelques-uns qui peuvent constituer de par leur importance archéologique et architecturale un facteur important du développement de la région. Je vous propose une sorte de balade qui va vous emmener du nord de Mahdia au sud du Gouvernorat en longeant la côte, ensuite nous pénétrerons vers l'ouest, à l'intérieur du pays.

A une dizaine de kilomètres au nord, se trouve le site de Thapsus qui fût une ancienne installation punique et qui joua un rôle commercial important pendant l'époque romaine. Aujourd'hui, l'on peut admirer en plus de sa belle plage, son amphithéâtre romain, ses installations hydrauliques et sa nécropole punique. Les différentes fouilles, dont le site fût l'objet, révélèrent de somptueuses mosaïques, mais surtout un beau baptistère richement décoré en mosaïques.

La ville de Mahdia constitue la seconde étape du circuit que je vous propose. Il serait trop long pour le temps qui m'est imparti de vous décrire notre ville en détail. Je me limiterai à dire qu'elle constitue en elle-même un circuit à part où les monuments archéologiques de différentes époques se mêlent à des activités ancestrales telles que le tissage de la soie et la pêche artisanale, le tout dans un contexte naturel où la mer est toujours présente, mais aussi dans un contexte urbanistique constitué par une Médina dont le charme n'est plus à démontrer. Médina qui continue à préserver en son sein une authenticité au niveau de son architecture générale et où se concentre le centre de résistance des traditions vestimentaires, culinaires et rituelles, malgré l'extension formidable de la ville extra-muros au cours de ce siècle finissant et malgré le déplacement du centre vers la ville nouvelle.

Au prolongement sud de la Médina se situe l'un des plus importants ports de pêche de la Tunisie. Ce port, outre son importance économique, peut jouer le rôle d'un pôle touristique attractif.

En quittant Mahdia vers le sud et après avoir parcouru une douzaine de kilomètres le long de la côte, l'on aboutit à un petit village installé autour d'un petit port. C'est le village de Sallacta, ancienne installation romaine qui joua un rôle commercial important au II^e et III^e siècle et où les recherches archéologiques ont mis à jour une nécropole romaine, des termes ainsi que de belles mosaïques, mais surtout des catacombes bien conservées qui sont aujourd'hui l'objet d'un programme d'aménagement et de mise en valeur.

Trois kilomètres plus loin et toujours le long de la côte s'étend un complexe archéologique regroupant une escargotière néolithique, une importante nécropole punique, un canal romain taillé dans la roche reliant la lagune d'El Alia à la mer et enfin des restes d'un fort byzantin réutilisé par les aghlabides.

Cet ensemble archéologique a été bien délimité, inventorié et classé par l'Institut National du Patrimoine en vue de le protéger, d'autant plus qu'un complexe touristique est projeté de part et d'autre du site.

Nous sommes donc dans une situation originale où un site archéologique va être intégré à un ensemble touristique.

Comment concilier une activité économique, qui entraînera certainement un bouleversement au niveau du paysage, et un site archéologique dont la conservation est obligatoire ?

La priorité doit être accordée au site archéologique; si un compromis est possible, il ne doit pas être conclu aux dépens du site. Le développement d'un tourisme spécifique ne peut, à mon sens, être envisagé que dans un cadre régional où l'arrière pays constitue un facteur déterminant, de part sa richesse patrimoniale et de part son cadre naturel différent des zones côtières.

L'introduction du tourisme dans l'arrière pays ne peut qu'enrichir le produit touristique et constituerait un facteur de développement important, dans des zones peu riches sur le plan économique mais très chargées de tradition et d'authenticité. Cela permettrait de revaloriser des activités artisanales paysannes, et participerait à fixer une population qui a tendance à désertier l'intérieur du pays pour s'installer dans les zones côtières plus

attractives.

Œuvrer pour un écotourisme spécifique dans la région de Mahdia, nécessite une longue réflexion, le produit authentique ne manque pas, mais la difficulté réside dans la mise en place d'un équilibre qui doit passer obligatoirement par la préservation et ensuite par la mise en valeur du patrimoine en général.

Nous devons œuvrer pour une prise de conscience générale de la complexité de la problématique, surtout du côté des professionnels du tourisme qui devront s'ouvrir sur leur environnement et ne pas se cloîtrer dans leurs unités hôtelières.



Site de fouilles archéologiques devant le Grand Borg. (© Alexander OTTE)

Les monuments de Mahdia

- *La grande Mosquée*

Construite par Obeid-Allah, elle tient une place importante dans l'architecture religieuse de l'Islam. Restaurée par les zirides, elle a subi beaucoup de dégâts au temps de l'occupation espagnole.

- *Les fortifications*

Délibérément détruits par les Espagnols, les remparts de Mahdia constituaient une merveille de l'architecture militaire médiévale. Aujourd'hui, il n'en reste que quelques lambeaux le long de la côte et une tour haute de 18 mètres, flanquée d'un long couloir qui constituait l'unique accès à la ville par voie de terre.

- *Le port antique*

Couvrant une superficie de 8.250 m², le port antique est taillé dans la roche calcaire qui forme la côte de la presqu'île. Considéré jusqu'alors comme étant d'époque fatimide, des travaux récents ont prouvé qu'il date de l'époque punique. Le plan d'eau, aujourd'hui parfaitement conservé, sert de port d'attache pour les petites barques traditionnelles. Un programme de recherches-fouilles démarrera cette année en vue d'étudier ce port qui a permis à la flotte fatimide de dominer le bassin oriental de la Méditerranée.

- *Le palais El Quaem*

Construit entre 916 et 921, le palais du second Khalife fatimide est l'objet d'un programme de recherches-fouilles, depuis 1992. Des travaux antérieurs ont permis de dégager la partie nord et de découvrir une splendide mosaïque de 62m², pièce unique dans l'art islamique.

- *Le Grand Borg*

C'est un grand bâtiment qui fût construit à la fin du XVI^e siècle, pour accueillir la garnison militaire ottomane qui s'est installée définitivement à Mahdia, après le départ des espagnols. Il occupe l'emplacement le plus élevé de la ville. Il fût probablement construit sur les décombres du palais de Mehdi.

- *La nécropole punique*

La présence d'une série de tombes taillées dans la roche, presque en contact avec la mer, atteste d'une façon irréfutable que le site de Mahdia a été habité depuis l'époque punique.

Ces différents monuments, témoins des nombreuses civilisations qui se sont succédées sur le sol de Mahdia, sont intégrés à la Médina, avec laquelle ils constituent un circuit de visite fort intéressant où la mer est toujours présente. Le point de départ de ce circuit étant le Musée qui met en exergue la richesse du patrimoine archéologique de la ville de Mahdia, ainsi que la diversité de son patrimoine artisanal et de ses us.

La Médina de Mahdia

La Médina de Mahdia occupe aujourd'hui l'emplacement choisi par Obeid-Allah-El Mehdi pour bâtir en 916 après J.C. sa nouvelle capitale. Le site se distingue par son caractère péninsulaire. Il n'est rattaché à la terre ferme que par la côte Ouest. La situation géographique du site ainsi que les fortifications, construites entre 916 et 921 après J.C., ont permis à la ville de jouer un rôle politique et économique de premier plan dans le bassin méditerranéen et ce, jusqu'à la fin du XVI^e siècle.

En effet, la cité fortifiée a servi de refuge aux pouvoirs politiques en temps de guerre, mais elle a été aussi la visée de toutes les puissances européennes voulant avoir pied en Ifriquia. En temps de paix, la ville fût un port prospère où confluaient les produits provenant de l'Orient et de l'Occident.

Les nombreuses guerres que la ville a connues, ont fini par détruire une grande partie de ses imposantes fortifications, de ses palais et de ses édifices médiévaux.

Aujourd'hui, d'une capitale riche et inexpugnable, il ne reste que quelques traces des fortifications du X^e siècle (dont la principale tour qui permettait de contrôler l'accès à la ville par voie de terre), l'emplacement d'un palais (en cours de fouille), une partie de la mosquée du X^e siècle, un port antique taillé dans la roche, un fort ottoman et une nécropole punique ; le reste de la ville étant soit détruit, soit recouvert par la médina actuelle.

La médina de Mahdia regroupait jusqu'à la fin du XIX^e siècle toutes les catégories sociales et toutes les activités économiques, en dehors de l'agriculture.

Aujourd'hui, avec l'extension de la ville extra-muros et malgré le départ des catégories sociales aisées, la médina continue à abriter une population constituée essentiellement de pêcheurs de petite ou moyenne condition, sa population ne connût donc pas un bouleversement profond, comme ce fût le cas dans d'autres médinas en Tunisie.

La séparation entre la partie résidentielle et la partie économique est toujours en vigueur, les commerçants et les artisans continuent à occuper des espaces individualisés.

L'architecture générale de la médina est toujours respectée. Les ruelles et les impasses n'ont subi aucune transformation depuis longtemps. Malgré certaines résistances, les façades des maisons ont connu, ces 30 dernières années, des transformations avec le percement de fenêtres donnant sur les ruelles et l'aménagement d'étages répondant à une architecture non contrôlée.

Le même phénomène a eu lieu dans la partie commerciale de la médina, avec la transformation progressive des façades, des boutiques et magasins où des formes et des matériaux nouveaux ont été introduits.